

**La participation sociale
des personnes handicapées
au Québec : le travail**

**Proposition d'une politique gouvernementale
pour la participation sociale des personnes handicapées**

Rédaction

Lucie Dugas
Christian Guay
Conseillers à l'évaluation et à la recherche
Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche

Collaboration

Isabelle Émond
Conseillère à l'évaluation et à la recherche
Lucie Sarrazin
Technicienne en statistiques
Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche

Supervision

Suzanne Doré
Chef du Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche

Le

1^{er} février 2007

Mise en page

Sylvie J. Gagnon
O:\DRECN\Secretariat - SER\DOCUMENT-SER\18-SCibles_Participation sociale-travail.doc

Approbation

Anne Hébert
Directrice générale adjointe

ISBN 978-2-550-49283-2

Table des matières

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX.....	V
INTRODUCTION.....	1
LE PROCESSUS DE PRODUCTION DU HANDICAP	3
LA PROPOSITION DE CIBLES DE PARTICIPATION SOCIALE	7
LA MÉTHODOLOGIE MENANT À LA PROPOSITION DE CIBLES DE PARTICIPATION SOCIALE	7
<i>La mise en contexte.....</i>	<i>8</i>
<i>La situation désirée.....</i>	<i>9</i>
<i>La situation observée.....</i>	<i>12</i>
Les enquêtes de Statistique Canada.....	13
Les questions filtres sur l'incapacité du recensement	13
L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001 : la référence statistique de base	14
Les autres enquêtes de Statistique Canada : pour une estimation des écarts entre les populations avec et sans incapacité.....	18
L'EPLA, la référence sur la population avec incapacité.....	20
<i>La détermination des écarts entre les situations désirée et observée (constats) ...</i>	<i>22</i>
<i>Les cibles de participation sociale et les pistes de recherche.....</i>	<i>22</i>
LE TRAVAIL	25
LA MISE EN CONTEXTE	25
<i>Le travail comme vecteur essentiel de participation sociale</i>	<i>26</i>
<i>Les facteurs associés à la participation sociale de la main-d'œuvre avec incapacité.....</i>	<i>26</i>
LE CONTEXTE POLITIQUE ET LÉGISLATIF	28
<i>Le contexte général</i>	<i>28</i>
<i>Le contexte particulier aux personnes avec incapacité</i>	<i>29</i>
<i>Les indicateurs du marché du travail.....</i>	<i>30</i>
<i>Les indicateurs particuliers.....</i>	<i>31</i>
<i>En résumé</i>	<i>32</i>
LES SITUATIONS DÉSIRÉES	32
LA SITUATION OBSERVÉE.....	34
<i>Un portrait de la population en âge de travailler (15 à 64 ans)</i>	<i>40</i>
Le taux d'incapacité	41
La composition selon l'âge.....	42
La gravité de l'incapacité	43
Le nombre d'incapacités	43
La scolarité.....	44
La principale source de revenu.....	46
<i>La participation au marché du travail</i>	<i>48</i>
Le taux d'activité	48
Le taux d'emploi.....	56
Le poids relatif de la population avec incapacité sur la population totale.....	61
La situation des personnes en emploi	62
Permanence de l'emploi.....	62
Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total.....	63

Secteur d'activité	64
Catégories professionnelles	65
Salaire horaire moyen	67
Taux de syndicalisation	68
Horaire de travail habituel	69
Travail les fins de semaine	70
État du travail à son compte	70
Niveau de satisfaction à l'égard du travail ou de l'activité principale	72
Niveau de satisfaction à l'égard de l'équilibre vie professionnelle/vie familiale	73
Les difficultés et besoins particuliers des personnes avec incapacité en emploi	74
Limitations sur le plan du travail	74
Besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail	75
Discrimination en raison de l'incapacité	76
Le taux de chômage	77
La situation des personnes au chômage	79
Dernière période d'emploi	79
Durée moyenne du chômage	79
Limitations sur le plan du travail	80
Besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail	80
Discrimination en raison de l'incapacité	81
<i>L'inactivité sur le marché du travail</i>	<i>81</i>
Le taux d'inactivité	82
La situation des personnes inactives	85
Dernière période d'emploi	85
Fréquentation scolaire des personnes inactives	85
Empêchement de travailler et limitations sur le plan du travail des personnes inactives	86
Les difficultés et besoins particuliers des personnes avec incapacité inactives .	87
Besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail	87
Besoin d'aides spécifiques pour travailler	88
Besoin d'installations adaptées ou d'aménagements spéciaux spécifiques pour travailler	89
Discrimination en raison de l'incapacité	90
LES CONSTATS	91
CONCLUSION	97
LES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	99

Liste des figures et tableaux

Figures

1.	Processus de production du handicap : modèle explicatif des causes et conséquences des maladies, traumatismes et autres atteintes à l'intégrité ou au développement de la personne.....	3
2.	La méthodologie menant à la proposition de cibles de participation sociale.....	8
3.	Définition opérationnelle de la population des personnes avec incapacité, Canada, 2001	17
4.	Taux d'incapacité selon différentes enquêtes de Statistique Canada, population de 16 à 102 ans, Canada, 2001	19
5.	Principaux indicateurs du marché du travail.....	31
6.	Répartition de la population selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001	42
7.	Répartition selon le nombre d'incapacités, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001	44
8.	Taux d'activité, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001.....	48
9.	Répartition de la population selon la gravité de l'incapacité, population active de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001	52
10.	Taux d'activité selon le type d'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001	53
11.	Taux d'emploi, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001.....	56
12.	Taux d'emploi selon le type d'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001	60
13.	Taux de chômage, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001.....	77
14.	Répartition de la population inactive sur le marché du travail selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001	84
15.	Besoin d'aides pour travailler, population de 15 à 64 ans avec incapacité inactive (retraités inclus), Québec, 2001	89
16.	Besoin d'installations adaptées ou d'aménagements spéciaux pour travailler, population de 15 à 64 ans avec incapacité inactive (retraités inclus), Québec, 2001	90

Tableaux

1.	Les enquêtes de Statistique Canada	21
2.	Taux d'incapacité selon l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 2001.....	41
3.	Répartition de la population selon l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2001	42
4.	Gravité de l'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001.....	43
5.	Plus haut niveau de scolarité complété selon le sexe, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001	46
6.	Répartition de la population selon la principale source de revenu, population de 16 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2003	47
7.	Taux d'activité selon le sexe, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001.....	49
8.	Taux d'activité selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001.....	50
9.	Taux d'activité selon le sexe et l'âge, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001	51
10.	Taux d'activité selon la gravité de l'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001	52
11.	Taux d'activité selon le plus haut niveau de scolarité complété, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001	54
12.	Taux d'activité selon le besoin d'aide pour les AVQ, le sexe et l'âge, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001	55
13.	Taux d'emploi selon le sexe, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001.....	57
14.	Taux d'emploi selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001.....	58
15.	Taux d'emploi selon le sexe et l'âge, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001	59
16.	Taux d'emploi selon la gravité de l'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001	59
17.	Taux d'emploi selon le plus haut niveau de scolarité complété, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001	61
18.	Estimations de la population de 15 à 64 ans selon le statut d'emploi, Québec, 2001.....	61
19.	Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total selon l'âge et le sexe, population de 16 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2003	63

20.	Répartition des personnes en emploi selon le secteur d'activité, population de 16 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2003	64
21.	Répartition des personnes en emploi selon la profession, population de 16 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2003.....	66
22.	Salaire horaire moyen selon le sexe et l'âge, population de 16 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2003	67
23.	Taux de syndicalisation selon le sexe et l'âge, population de 16 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2003	68
24.	Horaire de travail habituel selon le sexe, population de 15 à 75 ans avec et sans incapacité qui a un emploi ou a eu un emploi dans les derniers 12 mois, Québec, 2003	69
25.	Travail habituellement les fins de semaine selon le sexe et l'âge, population de 15 à 75 ans avec et sans incapacité qui a un emploi ou a eu un emploi dans les derniers 12 mois, Québec, 2003.....	70
26.	État du travail à son compte selon le sexe et l'âge, population de 15 à 75 ans avec et sans incapacité qui a un emploi ou a eu un emploi dans les 12 derniers mois, Québec, 2003.....	71
27.	Niveau de satisfaction à l'égard du travail ou de l'activité principale selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2003.....	73
28.	Niveau de satisfaction à l'égard de l'équilibre vie professionnelle/vie familiale selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2003	74
29.	Limitations sur le plan du travail selon la gravité de l'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2001	75
30.	Besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail selon la gravité de l'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2001.....	76
31.	Discrimination en raison de l'incapacité dans les cinq années précédant l'enquête, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2001.....	76
32.	Taux de chômage selon le sexe, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001.....	78
33.	Taux de chômage selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001	78
34.	Durée moyenne du chômage (nombre de semaines) selon le sexe et l'âge, population de 16 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2003	80
35.	Discrimination en raison de l'incapacité dans les cinq années précédant l'enquête, population de 15 à 64 ans avec incapacité au chômage, Québec, 2001.....	81

36. Taux d'inactivité selon le sexe et l'âge, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001	83
37. Taux d'inactivité selon la gravité de l'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001	84
38. Dernière période d'emploi, population de 15 à 64 ans avec incapacité inactive, Québec, 2001.....	85
39. Fréquentation scolaire selon le sexe, population de 15 à 64 ans avec incapacité inactive, Québec, 2001	86
40. Limitations sur le plan du travail selon l'âge et la gravité de l'incapacité, population avec incapacité de 15 à 64 ans inactive n'étant pas dans l'incapacité de travailler, Québec, 2001.....	87
41. Besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité inactive, Québec, 2001	88
42. Discrimination en raison de l'incapacité dans les cinq années précédant l'enquête, population de 15 à 64 ans avec incapacité inactive, Québec, 2001.....	90

Introduction

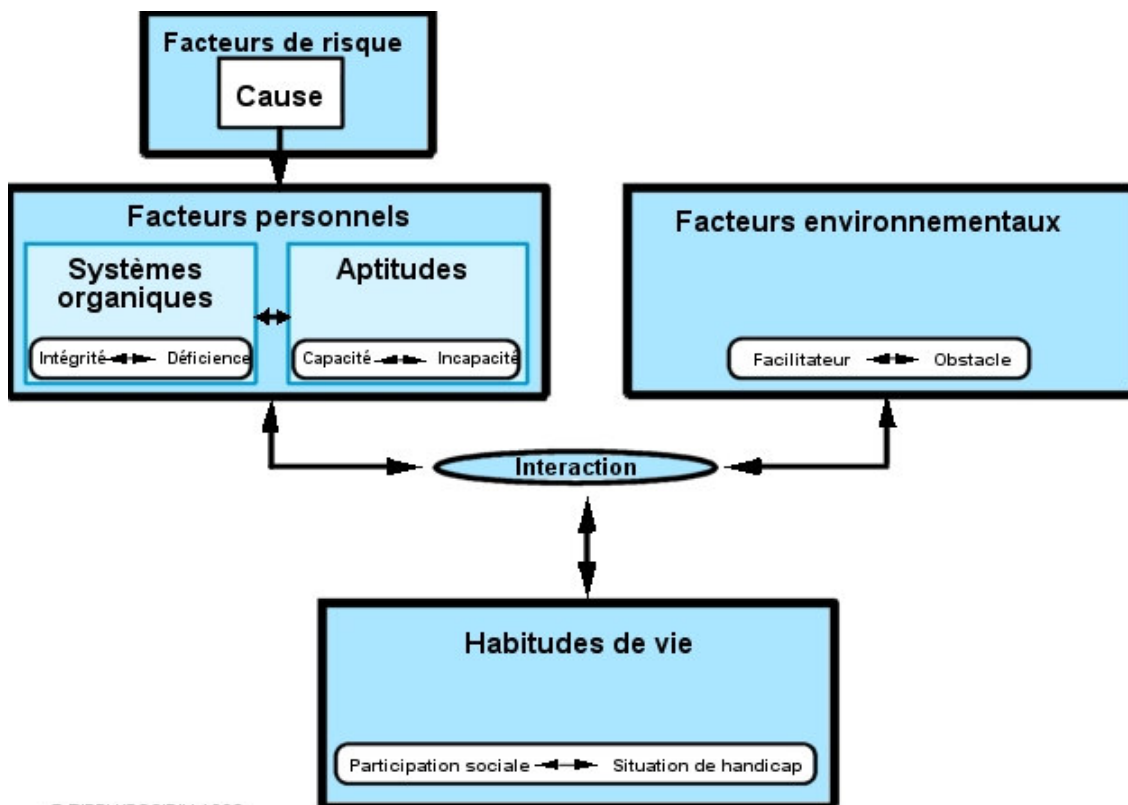
Le présent document portant sur la participation au marché du travail des personnes avec incapacité et produit par l'Office des personnes handicapées du Québec (ci-après l'Office) constitue l'une des contributions à l'élaboration de la proposition de politique gouvernementale pour la participation sociale des personnes handicapées. En effet, ce rapport fait partie intégrante d'une collection visant à dresser le portrait de la participation sociale des personnes handicapées et à proposer ultimement des cibles de participation sociale que le Québec souhaite atteindre au cours des prochaines années.

La proposition de la politique gouvernementale, tout comme l'ensemble de cette collection, a pour assise conceptuelle le modèle du Processus de production du handicap (PPH) (Fougeyrollas et autres 1998). Ce modèle est plus amplement décrit dans la prochaine section qui fait également état de la nomenclature des habitudes de vie à la base de l'organisation de la collection. Ainsi, les documents de la collection portent sur des domaines d'habitudes de vie comme l'éducation, le travail, les loisirs, etc. Nous invitons donc le lecteur à consulter les autres documents de la collection de même que *La participation sociale de personnes handicapées au Québec : principaux constats* (Office 2006) afin d'obtenir une vue d'ensemble de l'état de la participation sociale des personnes handicapées au Québec.

Le Processus de production du handicap

C'est dans le contexte de la révision de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CIDIH) (Organisation mondiale de la santé 1988), modèle conceptuel à la base de la politique d'ensemble *À part... égale* (Office 1984), que le PPH a vu le jour (figure 1). L'une des forces de ce modèle conceptuel réside, il va sans dire, dans le processus interactionnel de ses principales composantes, venant ainsi grandement bonifier la vision linéaire et causale de la CIDIH en y incluant les éléments du contexte de vie, plus précisément les facteurs environnementaux. Les principales composantes du PPH sont détaillées subséquemment.

Figure 1
Processus de production du handicap : modèle explicatif des causes et conséquences des maladies, traumatismes et autres atteintes à l'intégrité ou au développement de la personne



© RIPPH/SCCIDH 1998

Un **facteur de risque** est un élément appartenant à l'individu ou provenant de l'environnement susceptible de provoquer une maladie, un traumatisme ou toute autre atteinte à l'intégrité ou au développement de la personne.

Un **facteur personnel** est une caractéristique intrinsèque appartenant à la personne telle que l'âge, le sexe, l'identité socioculturelle, les systèmes organiques, les aptitudes, etc.

Un **système organique** est un ensemble de composantes corporelles visant une fonction commune (l'intégrité correspond à la qualité d'un système organique inaltéré; la déficience correspond au degré d'atteinte anatomique, histologique ou physiologique d'un système organique).

Une **aptitude** est la possibilité pour une personne d'accomplir une activité physique ou mentale (la capacité correspond à l'expression positive d'une aptitude; l'incapacité correspond au degré de réduction d'une aptitude).

Un **facteur environnemental** est une dimension sociale ou physique qui détermine l'organisation et le contexte d'une société (un facilitateur correspond à un facteur environnemental qui favorise la réalisation des habitudes de vie lorsqu'il entre en interaction avec les facteurs personnels; un obstacle correspond à un facteur environnemental qui entrave la réalisation des habitudes de vie lorsqu'il entre en interaction avec les facteurs personnels).

Une **habitude de vie** est une activité courante ou un rôle social valorisé par la personne ou son contexte socioculturel selon ses caractéristiques personnelles (âge, sexe, identité socioculturelle, etc.). Elle assure la survie et l'épanouissement d'une personne dans sa société tout au long de son existence (une situation de participation sociale correspond à la pleine réalisation des habitudes de vie; une situation de handicap correspond à la réduction de réalisation des habitudes de vie).

Le résultat de l'interaction bidirectionnelle entre les facteurs personnels et environnementaux se traduit par la réalisation des habitudes de vie définies comme étant des activités courantes ou des rôles sociaux valorisés par la personne ou son contexte socioculturel selon ses caractéristiques personnelles. Les habitudes de vie assurent, de fait, la survie et l'épanouissement d'une personne dans la société tout au long de son existence. Ainsi, toute personne handicapée ou non doit se nourrir, se loger, être éduquée et s'instruire, tenir compte de sa condition corporelle, prendre soin de sa personne, communiquer avec les autres, travailler (et avoir des revenus), avoir des loisirs et participer à la vie de sa communauté, se déplacer, assumer des responsabilités et créer des liens avec les autres personnes (amis, conjoint, collègues, etc.). Les habitudes de vie du PPH sont, à ce titre, reliées à la nutrition, à la condition corporelle, aux soins personnels, à la communication, à l'habitation, aux déplacements, aux responsabilités, aux relations interpersonnelles, à l'éducation, au travail, aux loisirs et à la vie communautaire. La pleine réalisation des habitudes de vie signifie une situation de participation sociale alors que la réduction de la réalisation des habitudes de vie correspond à une situation de handicap. La qualité de la participation sociale s'évalue sur un continuum allant de la participation sociale optimale à la situation de handicap complète.

L'interaction entre les facteurs personnels et environnementaux représente l'un des avantages conceptuels indéniables du PPH. Contrairement à la CIDIH où le handicap est perçu comme la conséquence directe de la déficience ou de l'incapacité, donc principalement attribuable à la personne, le PPH met en lumière un processus interactif où les facteurs environnementaux agissent à titre d'obstacles ou d'éléments facilitateurs à la participation sociale, et ce, sans pour autant occulter l'importance des facteurs personnels. La qualité de la participation sociale vécue par les personnes handicapées est donc situationnelle et peut être améliorée et optimisée par des mesures transformant l'environnement en facilitateurs, permettant ainsi l'égalité des chances et l'exercice des droits de la personne.

En plus de favoriser une conceptualisation de la production du handicap, le PPH permet des mises en application pratiques allant de la planification d'interventions cliniques

individuelles en matière de réadaptation et de participation sociale des personnes handicapées à la planification de programmes ou de politiques publiques. Cette possibilité d'applications fort variées s'explique notamment par le fait que le PPH est un modèle de développement humain s'adressant à toute personne handicapée ou non. Ce modèle conceptuel n'est pas formulé à l'intention d'un seul univers disciplinaire ou d'un seul secteur d'intervention comme celui de la santé. Le PPH oblige à tenir compte de l'ensemble des sous-systèmes en interaction, du contexte environnemental et du point de vue des personnes concernées afin de statuer sur la qualité d'intégration de tel ou tel groupe de population. De plus, il permet de tenir compte de la temporalité, du caractère dynamique, évolutif et changeant du processus.

Au moment de l'élaboration de la collection, le souhait initial était de dresser le portrait de la participation sociale des personnes handicapées en fonction de chacune des habitudes de vie. Les travaux sur la perspective d'ensemble nous ont toutefois amenés à proposer certains ajustements et regroupements, lesquels se détaillent de la façon suivante : activités de la vie quotidienne (AVQ) et domestique (nutrition, soins personnels et entretien du domicile), habitation, communications, déplacements, relations interpersonnelles, responsabilités, activités éducatives pour la petite enfance, éducation, travail, loisirs et, enfin, vie communautaire.

La proposition de cibles de participation sociale

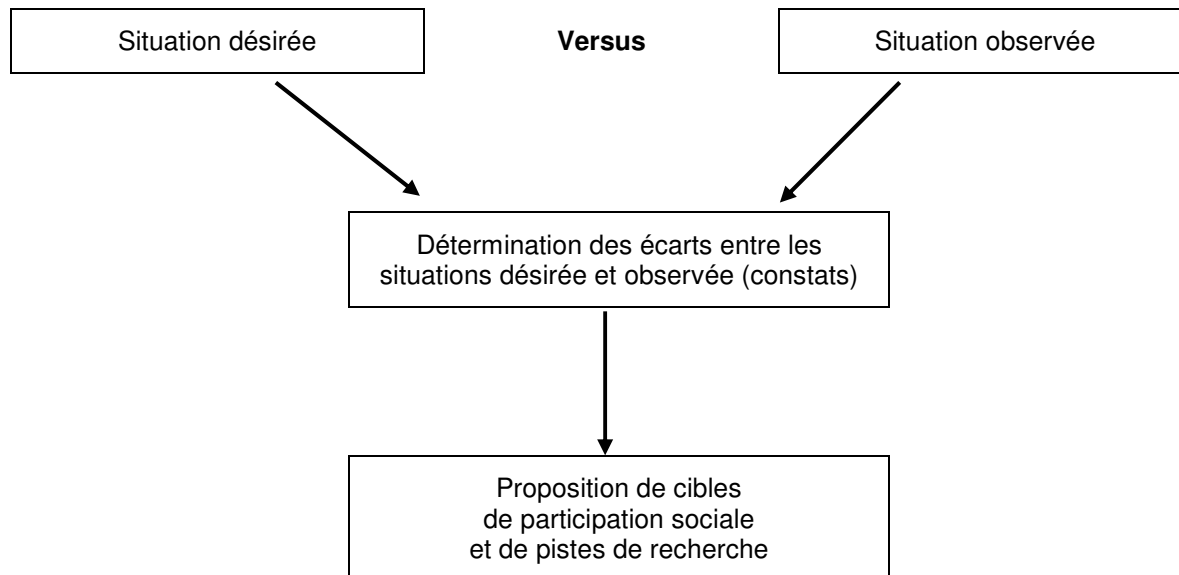
Comme il a été dit en introduction, un des objectifs fondamentaux de la collection consiste à contribuer à la proposition des cibles de participation sociale au regard des habitudes de vie selon le modèle conceptuel du PPH. Ces cibles représentent concrètement ce que le Québec souhaite atteindre au cours des prochaines années relativement à la participation sociale des personnes handicapées au Québec. Elles permettront également à l'Office de suivre et d'évaluer l'évolution de la participation sociale sur cette période comme le spécifie la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (ci-après la Loi) (Québec 2005). Il est évident, en ce sens, que le suivi et l'évaluation des cibles de participation sociale sont contraints par la disponibilité des données administratives et d'enquêtes. Il s'agit là d'une limite à signaler quoique inhérente à toute démarche évaluative reposant sur des données représentatives d'une population donnée. Malgré cela, il n'en demeure pas moins que la proposition des cibles de participation sociale doit se faire selon une méthodologie rigoureuse. Les différents aspects composant cette méthodologie sont présentés subséquemment.

La méthodologie menant à la proposition de cibles de participation sociale

Chacune des habitudes de vie est étudiée selon une méthodologie analogue comprenant les éléments suivants : la mise en contexte, la situation désirée, la situation observée, la détermination des écarts entre les situations désirée et observée (constats) et, enfin, la proposition de cibles de participation sociale et de pistes de recherche (figure 2). Chacun de ces éléments sera traité de façon plus précise dans les sections subséquentes.

Figure 2

La méthodologie menant à la proposition de cibles de participation sociale



La mise en contexte

Une mise en contexte est présentée au regard de chaque habitude de vie et propose un tour d'horizon sommaire des écrits scientifiques récemment publiés. Globalement, on y trouve, d'une part, une description de l'habitude de vie et son influence sur les autres aspects de la participation sociale et, d'autre part, une présentation des principaux facteurs personnels et/ou environnementaux susceptibles de favoriser la réalisation des activités liées à cette habitude de vie.

Deux critères ont servi à la sélection des études permettant l'analyse des contextes. Tout d'abord, les recherches devaient principalement avoir été publiées depuis le début des années 1990. Ce choix représente le souci de mettre à jour les connaissances les plus contemporaines possible à l'égard de la participation sociale des personnes handicapées. En deuxième lieu, les études choisies devaient principalement avoir été réalisées dans un contexte nord-américain, soit au Québec, au Canada ou, encore, aux États-Unis. Ce critère a été retenu afin de faire ressortir les connaissances issues de contextes sociaux similaires. Toutefois, lorsque nécessaire, des écrits scientifiques en

provenance d'autres pays ont été consultés (pays européens, scandinaves, anglo-saxons tels que la Nouvelle-Zélande, l'Australie, etc.).

La situation désirée

Une situation désirée réfère à une situation idéale ou jugée souhaitable pour une population donnée. L'établissement de situations désirées pour la population handicapée n'est pas une mince tâche à réaliser. En effet, que désire-t-on atteindre idéalement en matière de participation sociale pour les personnes handicapées dans la société québécoise? Quels sont les critères permettant l'établissement de ces situations désirées? Malgré l'apparente complexité de ces questions, il s'avère néanmoins possible d'établir certains critères entourant l'établissement de situations désirées en matière de participation sociale pour les personnes handicapées.

Dans le cadre des travaux actuels, le fait de formuler une situation désirée n'est pas sans fondement méthodologique. En effet, la situation désirée prend tout son sens dans la comparaison avec la situation observée en matière de participation sociale. Cette comparaison consiste en une analyse d'écart s'apparentant à ce que l'on trouve dans les analyses de besoins (Nadeau 1991; Pineault et Daveluy 1995). Selon ces mêmes auteurs, les écarts observés entre ces deux pôles expriment le besoin. Plus l'écart entre les situations désirée et observée est grand, plus le besoin est important. De fait, la participation sociale pleine et entière de la population handicapée dépend d'une réponse adéquate à leurs besoins spécifiques (Ebersold 2002). En outre, des auteurs tels que Pineault et Daveluy (1995) spécifient que plus l'écart entre les situations désirée et observée est grand, plus il exprime des besoins importants en matière de services.

Les assises permettant l'établissement des critères relatifs aux situations désirées sont les orientations de la proposition de la politique gouvernementale, le modèle conceptuel du PPH ainsi que la littérature scientifique dans le domaine. Il s'agit ici de critères aux assises normatives et empiriques. L'égalité apparaît comme une valeur clé dans les orientations. Cette valeur est sans doute celle qui a la portée la plus concrète et

mesurable par les exigences qu'elle pose en termes de participation sociale pour les personnes handicapées et d'abolition des obstacles dans la société. Cela ne réduit pas l'importance des autres valeurs fondamentales telles que la dignité humaine, la liberté, la solidarité, la justice, l'équité ainsi que des orientations telles que le respect des différences et l'autonomie. En fait, la plupart des orientations et des valeurs se conjuguent pour déterminer ce qui est désiré comme participation sociale et les exigences que cela suppose. Ce sont des conditions de base pour assurer l'exercice des droits sociaux, politiques et économiques inhérents à la citoyenneté.

En cohérence avec ces valeurs et la documentation scientifique, le premier critère retenu afin de formuler une situation désirée est une réponse complète à des besoins non comblés (ex. : la réponse complète à des besoins non comblés dans les AVQ). Certains besoins, lorsque non comblés, viennent entraver la réalisation des habitudes de vie et mettent en cause l'une des valeurs fondamentales de l'intervention auprès des personnes handicapées : le respect de la dignité humaine. Pour cette raison, la réponse complète à des besoins non comblés constitue le premier critère à prendre en considération dans la formulation d'une situation désirée.

Le deuxième critère est une participation sociale des personnes handicapées et non handicapées comparable se traduisant par des taux similaires, toutes proportions gardées, relatifs au niveau de participation sociale ou à la qualité de cette participation sociale (conditions entourant la participation sociale) (ex. : le taux d'activité des personnes handicapées versus le taux d'activité des personnes non handicapées; les conditions de travail des personnes handicapées versus les conditions de travail des personnes non handicapées). Brzustowski et Jourdain (2003) définissent les écarts relevés entre les populations handicapées et non handicapées comme étant des indicateurs de besoin. Ebersold (2002) abonde dans le même sens. Ce dernier soutient que les difficultés vécues par les personnes handicapées se traduisent par la différence entre une situation observée et une situation que l'on attend d'une personne non handicapée. Ce type d'écart est documenté, soit par des données objectives, soit par des informations observables.

Enfin, le troisième critère se traduit par une perception de la participation sociale des personnes handicapées et non handicapées comparable se traduisant, notamment par des taux de satisfaction similaires, toutes proportions gardées, au regard de la vie en général et des différents aspects qui la composent tels que le travail, les loisirs, les relations interpersonnelles, etc. Les écarts observés à ce sujet relèvent d'une appréciation subjective apportant un éclairage distinct par rapport aux données objectives. Cette appréciation subjective permet en outre de tenir compte des choix de la personne, de ce qu'elle souhaite réaliser en matière de participation sociale.

Évidemment, la mesure de la satisfaction représente un angle d'évaluation parmi d'autres en ce qui a trait à l'appréciation subjective de la participation sociale. Il s'agit là d'un choix lié à la disponibilité des données d'enquêtes. Les futures enquêtes portant sur les personnes handicapées seraient grandement bonifiées en documentant d'autres aspects subjectifs inspirés, notamment des dernières avancées conceptuelles du PPH (Ravaud et Fougeyrollas 2005). Il s'agit ici de l'importance nouvellement accordée aux facteurs identitaires donnant un sens et une valorisation aux choix personnels au regard du projet de vie tels que le sentiment de contrôle sur sa vie, les expériences de vie, les croyances, les valeurs, la résilience, l'efficacité personnelle, l'autodétermination, etc.

En résumé, les trois critères permettant la formulation des situations désirées en matière de participation sociale des personnes handicapées sont :

1. Une réponse complète à des besoins non comblés.
2. Une participation sociale des personnes handicapées et non handicapées comparable se traduisant par des taux similaires, toutes proportions gardées, relatifs au niveau de participation sociale ou à la qualité de cette participation sociale (conditions entourant la participation sociale).
3. Une perception de la participation sociale des personnes handicapées et non handicapées comparable se traduisant, notamment par des taux de satisfaction similaires, toutes proportions gardées.

Ces trois critères représentent des angles d'évaluation à partir desquels il sera possible de formuler des situations désirées mesurables et évaluables. Étant donné ces qualités, nous serons en mesure d'effectuer une comparaison rigoureuse entre les situations désirée et observée et d'évaluer les principaux écarts. L'utilisation systématique de ces trois critères n'est pas toujours possible ou pertinente pour l'ensemble des habitudes de vie. En effet, pour certaines habitudes de vie, seuls les critères 1 et 3 pourraient être utilisés alors que pour une autre habitude de vie, les trois critères pourraient être nécessaires. Un choix judicieux devra donc être fait en ce sens.

La situation observée

Le but inhérent à l'élaboration de la situation observée consiste à dresser un portrait détaillé de l'état de la participation sociale des personnes handicapées pour chacune des habitudes de vie. La méthode privilégiée est l'exploration des statistiques représentatives de la population québécoise en provenance des enquêtes disponibles les plus récentes et des données administratives des différents ministères du gouvernement du Québec. Ainsi, les variables considérées comme étant les plus pertinentes pour une compréhension élargie de la situation sont présentées (comparaisons selon la présence ou non d'une incapacité, le sexe, l'âge, la région, le type d'incapacité, la gravité de l'incapacité, etc.).

Les données d'enquêtes étudiées proviennent essentiellement de Statistique Canada. Ces enquêtes sont brièvement présentées dans la section suivante. Soulignons que les enquêtes réalisées par Statistique Canada utilisent l'expression « personnes avec incapacité ». Il faut préciser que les personnes avec incapacité sont, aux fins des enquêtes de Statistique Canada, celles qui ont déclaré qu'elles éprouvaient des difficultés dans leur vie quotidienne ou qui ont mentionné qu'un état physique ou mental ou un problème de santé réduisait la quantité ou le genre d'activités auxquelles elles pouvaient s'adonner. Par souci de conformité et de cohérence avec ces enquêtes, cette expression sera utilisée. Toutefois, les expressions « enfants handicapés » et « élèves handicapés » seront conservées lorsque des informations en provenance du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et du ministère de l'Éducation, du

Loisir et du Sport (MELS) seront présentées étant donné qu'il s'agit là des expressions privilégiées par ces ministères¹.

Les enquêtes de Statistique Canada

Les questions filtres sur l'incapacité du recensement

Afin d'être sélectionnées dans le cadre de l'élaboration de la situation observée, les enquêtes en provenance de Statistique Canada devaient contenir les questions filtres du recensement 2001 de la population canadienne relatives au dépistage des incapacités (Statistique Canada 2001). Il faut mentionner que Statistique Canada a modifié les questions filtres du recensement à la fin des années 90 afin de les rendre plus efficaces pour identifier la population cible dans le cadre de la réalisation de la nouvelle enquête postcensitaire sur la participation et les limitations d'activités. Ces questions filtres sont les suivantes :

1. Cette personne a-t-elle de la difficulté à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, à monter un escalier, à se pencher, à apprendre ou à faire d'autres activités semblables? (Oui, parfois; Oui, souvent; Non).
2. Est-ce qu'un état physique ou un état mental ou un problème de santé réduit la quantité ou le genre d'activités que cette personne peut faire : À la maison? Au travail ou à l'école? Dans d'autres activités, par exemple dans les déplacements ou les loisirs? (Oui, parfois; Oui, souvent; Non).

Des analyses comparatives des deux séries de questions filtres révèlent que les nouvelles questions filtres du recensement sont plus inclusives permettant ainsi

¹ Cette terminologie distincte représente également des stratégies différentes d'identification des populations couvertes par ces données. Les enquêtes identifient généralement les populations à partir de questions concernant les incapacités alors que les données administratives, liées à des services ou à des programmes spécifiques, correspondent à des définitions de clientèles. Ces définitions se rapprochent, dans plusieurs cas, de la définition de « personne handicapée » selon la Loi.

d'assurer la couverture d'une proportion plus grande de la population cible (bien que cette couverture ne soit pas parfaite), et ce, pour tous les niveaux de gravité (Statistique Canada 2002). De fait, les anciennes questions filtres du recensement captaient 12 % de l'ensemble des personnes avec incapacité légère, 45 % de celles avec incapacité modérée et 76 % de celles avec incapacité grave alors que les nouvelles permettent de capter 23 % de l'ensemble des personnes avec incapacité légère, 61 % de celles avec incapacité modérée et 84 % de celles avec incapacité grave.

Autrement dit, lors du recensement canadien, 23 % des personnes avec une incapacité légère ont répondu OUI aux nouvelles questions filtres comparativement à 12 % avec les anciennes questions filtres. On constate donc que, bien qu'améliorées, les questions filtres du recensement laissent encore échapper une part importante des personnes avec incapacité, surtout légère : celles-ci ne se reconnaissent pas comme ayant une incapacité ou une limitation d'activités et répondent NON à ces questions (Statistique Canada 2002).

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001 : la référence statistique de base

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001 (EPLA) de Statistique Canada est une enquête nationale postcensitaire sur les personnes avec incapacité. Étant donné les changements significatifs sur le plan méthodologique apportés à l'EPLA, soit l'utilisation de nouvelles questions filtres du recensement, de nouveaux plans d'échantillonnage et de nouveaux questionnaires, la comparaison des données de l'EPLA avec les *Enquêtes sur la santé et les limitations d'activités* (ESLA) réalisées en 1986 et 1991 par Statistique Canada et l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* (EQLA) (Camirand et autres 2001) de l'Institut de la Statistique du Québec est dorénavant impossible (Berthelot, Camirand et Tremblay 2006; Statistique Canada 2002). Cette méthodologie différente fait également en sorte que les taux d'incapacité et, par conséquent, les estimations de populations avec incapacité divergent en comparaison avec les enquêtes précédentes (Statistique Canada 2002).

De l'ESLA à l'EPLA : de nouveaux plans d'échantillonnage

L'échantillon de l'ESLA de 1991 incluait des personnes qui avaient répondu OUI aux questions filtres du recensement sur l'incapacité (les anciennes questions filtres), mais aussi des personnes qui avaient répondu NON à ces questions, ce qui permettait de récupérer une partie des « faux négatifs », c'est-à-dire les personnes avec incapacité, surtout légères, qui ont répondu NON au moment du recensement, mais OUI aux questions de dépistage, plus détaillées et plus objectives, de l'enquête postcensitaire. L'EPLA de 2001, pour sa part, n'incluait dans son échantillon final que les personnes ayant répondu OUI aux questions filtres du recensement de 2001. Les personnes ayant répondu NON à ces questions filtres ont ainsi été exclues de l'EPLA, faisant en sorte que des personnes avec incapacité de différents niveaux de gravité ont échappé à la procédure de filtrage dans l'échantillon final. Le test pilote de l'EPLA révèle que ce groupe est composé majoritairement de personnes avec une incapacité légère (85 %). **Conséquemment, la proportion de personnes avec une incapacité légère s'avère sous-estimée dans l'EPLA comparativement à l'ESLA, mais pas comparativement aux autres enquêtes de Statistique Canada incluant les questions filtres du recensement (voir la liste de ces enquêtes au tableau 1, p. 21).** Ces enquêtes, tout comme l'EPLA, se basent sur les mêmes questions filtres du recensement pour identifier la population avec incapacité. Or, il faut se rappeler que, même si elles ont été améliorées, ces questions filtres ne permettent toujours pas une couverture parfaite de la population avec incapacité en laissant échapper notamment une partie importante des personnes avec incapacité légère qui répondent NON à ces questions filtres.

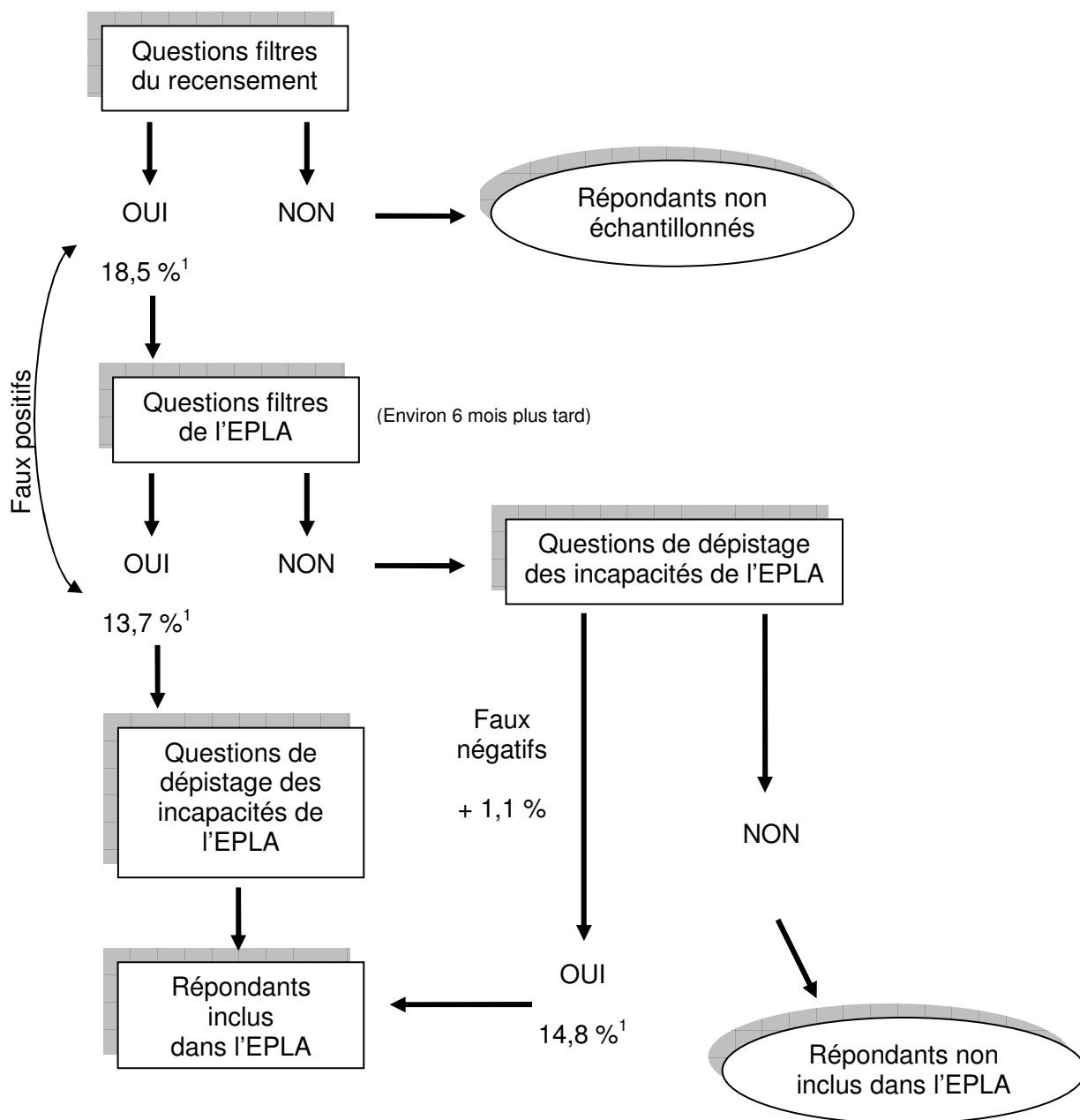
Plan d'échantillonnage de l'EPLA

Comme il a été mentionné précédemment, afin de faire partie de l'EPLA, les répondants devaient avoir répondu par l'affirmative à l'une ou l'autre des deux questions filtres du recensement 2001. Une fois cette étape passée, les répondants devaient à nouveau, lors de l'entrevue réalisée dans le cadre de l'EPLA, répondre à ces questions filtres ainsi qu'à une série exhaustive de questions de dépistage des incapacités ayant un caractère significatif et persistant (depuis au moins six mois). L'échantillon final de l'EPLA comprend donc les personnes ayant répondu par l'affirmative à cette

combinaison de filtres. Fait intéressant à noter, il existe une proportion de faux positifs de l'ordre de 25 %. Cette proportion représente les personnes ayant déclaré une incapacité lors du recensement, mais qui n'en déclarent plus lors de la réalisation de l'EPLA, par exemple les personnes avec une incapacité temporaire (Berthelot, Camirand et Tremblay 2006; Rietschlin et MacKenzie 2004).

La figure 3 permet d'illustrer les effets des différentes phases du plan d'échantillonnage de l'EPLA sur l'estimation du taux d'incapacité au Canada. Ainsi, on observe que lors du recensement de 2001, 18,5 % des personnes ont répondu OUI aux questions filtres. Le taux d'incapacité généré par le recensement est donc de 18,5 %. Quelques mois plus tard (environ 4 à 6 mois), les personnes ayant répondu OUI ont à nouveau dû répondre aux questions filtres, cette fois dans le cadre de l'EPLA 2001. À cette étape, comme mentionné précédemment, environ 25 % des personnes qui avaient répondu OUI aux questions filtres lors du recensement ont répondu NON aux mêmes questions : il s'agit des « faux positifs », soit les personnes qui déclaraient une incapacité lors du recensement, mais n'en déclaraient plus quelques mois plus tard, probablement parce qu'elles avaient une incapacité de nature temporaire qui est disparue entre les deux passations. Par conséquent, le taux d'incapacité diminue à 13,7 %. Qu'elles aient répondu OUI ou NON aux questions filtres à cette étape, toutes les personnes ont dû ensuite répondre aux questions de dépistage de l'incapacité, plus nombreuses et plus objectives, de l'EPLA de sorte qu'une faible proportion de personnes ayant répondu NON ont malgré tout été identifiées comme ayant une incapacité et ont donc été ajoutées à l'échantillon final de l'EPLA. Cet ajout a eu pour effet d'augmenter de 1,1 % le taux d'incapacité de l'EPLA, qui atteint ainsi 14,8 %, ce qui constitue le taux d'incapacité canadien en 2001. En conclusion, il apparaît que la majorité des « faux positifs » n'avaient véritablement plus d'incapacité à déclarer quelques mois après le recensement, même après avoir répondu aux questions de dépistage de l'incapacité de l'EPLA. Ce constat tend à démontrer que le groupe des « faux positifs » est principalement constitué de personnes ayant des incapacités temporaires, c'est-à-dire des incapacités présentes au moment du recensement canadien, mais qui, quelques mois plus tard, n'existaient plus lors de l'EPLA (Rietschlin et MacKenzie 2004).

Figure 3
Définition opérationnelle de la population des personnes avec incapacité, Canada, 2001



1. Taux d'incapacité

Source de la figure : STATISTIQUE CANADA (2002). Une nouvelle perspective sur les statistiques de l'incapacité : changements entre l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1991 et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001, Ottawa, Division de la statistique sociale, du logement et des familles, Statistique Canada, 21 p.

Source des données : RIETSCHLIN, J., et A. MACKENZIE (2004). Variation in Disability Rates in Statistics Canada National Surveys: Building Policy on a Slippery Foundation, Ottawa, Développement social Canada et Statistique Canada, Proceedings of Statistics Canada Symposium 2004, 9 p.

Sous-estimation du taux d'incapacité au Québec comparativement à celui du Canada

L'EPLA de 2001 a révélé des écarts importants entre les taux d'incapacité du Québec et ceux du Canada et des autres provinces. En effet, le Québec est la province où le taux d'incapacité est le plus faible parmi l'ensemble des provinces canadiennes avec un taux de 9,8 %, comparativement à 14,6 % pour l'ensemble du Canada. Une étude a permis d'explorer plusieurs hypothèses pouvant expliquer ce phénomène (Dunstan 2003; Rietschlin et MacKenzie 2004). Ainsi, selon cette étude, la spécificité culturelle semble être la piste d'explication la plus plausible. La prévalence de l'incapacité est en effet plus faible chez les francophones que chez les anglophones, et ce, dans toutes les provinces au pays. Ce fait est observable dans l'ensemble des enquêtes mesurant l'incapacité, dont l'EPLA. Les francophones du Québec ou d'ailleurs au Canada auraient ainsi tendance, comparativement aux anglophones, à moins déclarer les incapacités légères, d'où des taux d'incapacité plus faibles. Ce constat a donc pour effet de diminuer les taux d'incapacité au Québec, majoritairement francophone.

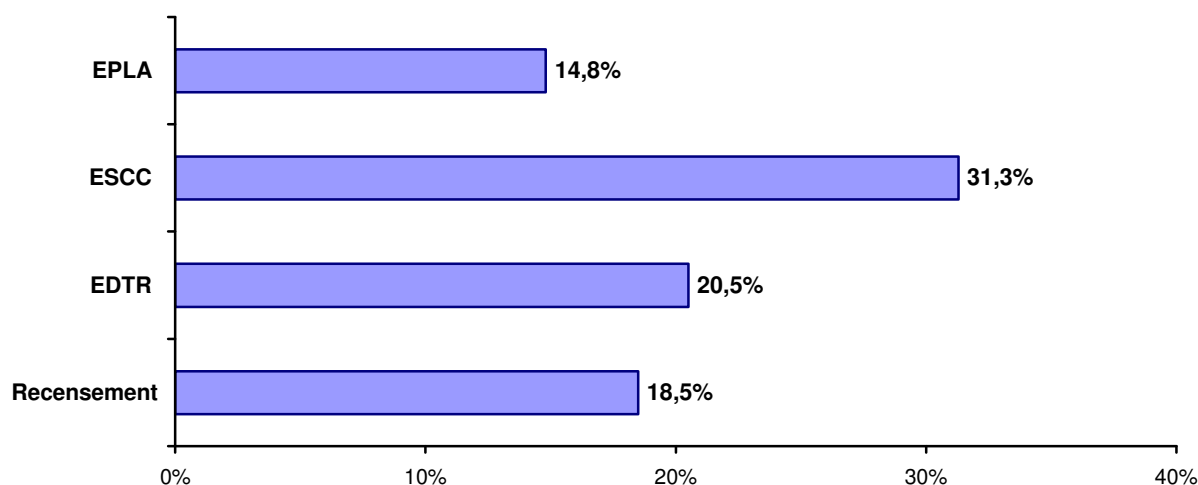
Les autres enquêtes de Statistique Canada : pour une estimation des écarts entre les populations avec et sans incapacité

Depuis 1999, Statistique Canada a inséré les nouvelles questions filtres du recensement dans ses principales enquêtes auprès de la population canadienne afin d'être utilisées comme « indicateur global de l'incapacité » même si elles ne permettaient pas une couverture parfaite de la population cible, notamment de celle avec une incapacité légère, ce qui rendait néanmoins possible l'accès à une foule de données et d'informations jusqu'alors impossibles à obtenir sur la population avec incapacité. Toutefois, malgré cette procédure méthodologique standardisée, la prévalence de l'incapacité diverge considérablement selon les enquêtes (Rietschlin et MacKenzie 2004) (figure 4). Par exemple, les enquêtes portant sur la santé de la population (telles que l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)) génèrent des taux particulièrement élevés d'incapacité alors que les enquêtes portant sur l'emploi (telles que l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)) fournissent des taux plus faibles. Notons par ailleurs que l'EPLA produit le taux

d'incapacité le plus faible, et ce, en raison de sa procédure de double filtrage de l'incapacité (étalée sur plusieurs mois) qui permet d'éliminer les « faux positifs » de l'échantillon final (voir figure 3). Soulignons que, puisque les autres enquêtes de Statistique Canada intégrant les questions filtres du recensement sur l'incapacité ne bénéficient pas de cette procédure de double filtrage, il ressort que les populations visées par celles-ci incluent nécessairement ces « faux-positifs » dans leur échantillon final, probablement des personnes ayant une incapacité de nature temporaire, c'est-à-dire une incapacité qui était présente lors du recensement, mais qui, quatre à six mois plus tard, n'existait plus au moment de l'EPLA (Rietschlin et MacKenzie 2004), ce qui a pour effet de surestimer la prévalence de l'incapacité. Conséquemment, les enquêtes qui n'utilisent que les questions filtres du recensement pour identifier la population avec incapacité produisent des taux d'incapacité plus élevés que ceux générés avec l'EPLA parce qu'elles couvrent une population plus large de personnes avec incapacité en incluant notamment les personnes qui ont une incapacité temporaire.

Figure 4

Taux d'incapacité selon différentes enquêtes de Statistique Canada, population de 16 à 102 ans, Canada, 2001



Source : Rietschlin et MacKenzie, 2004

Statistique Canada, tout en poursuivant l'étude de ce problème de divergence dans la mesure de la prévalence de l'incapacité selon les enquêtes (bien qu'elle soit calculée à partir des mêmes questions filtres), émet diverses hypothèses afin d'expliquer cette

situation complexe. Parmi celles-ci, on trouve l'échantillonnage, la nature des questions posées, le contexte de l'enquête, l'endroit des questions filtres dans le questionnaire, les questionnaires remplis par des proches du répondant ainsi que la langue et la culture (Rietschlin et MacKenzie 2004).

L'EPLA, la référence sur la population avec incapacité

Étant donné les multiples éléments présentés précédemment, la méthodologie menant à la proposition de cibles de participation sociale s'appuie principalement sur l'EPLA qui se veut la référence statistique la plus complète sur la population avec incapacité au Québec et celle qui se rapproche le plus de la population visée par la politique d'ensemble, soit les personnes handicapées selon la Loi² (Québec 2005).

De plus, compte tenu des différents problèmes reliés à la complexité de la mesure de l'incapacité présentés précédemment (Rietschlin et MacKenzie 2004), la nécessité d'utiliser une méthode précise de présentation des données s'impose, à l'instar des travaux réalisés par le Bureau de la condition des personnes handicapées (BCPH) (Développement social Canada 2004). L'EPLA demeure ainsi l'enquête à privilégier lors de la présentation de données portant sur la prévalence de l'incapacité et pour les données relatives à l'influence de l'incapacité sur l'éducation, l'emploi et le revenu. L'EPLA est également privilégiée pour analyser les écarts entre les populations avec et sans incapacité lorsque les données nécessaires sont disponibles. En ce qui a trait aux autres enquêtes de Statistique Canada (tableau 1), celles-ci ne seront utilisées que dans un contexte de comparaison entre les populations avec et sans incapacité afin d'en estimer les écarts potentiels seulement dans le cas où l'EPLA ne permet pas cette comparaison.

² La Loi définit la personne handicapée comme étant « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Le tableau 1 présente sommairement les différentes enquêtes de Statistique Canada utilisées pour l'élaboration des situations observées. Ce tableau reproduit partiellement les informations trouvées dans le document de Statistique Canada (2006) intitulé *Sources de données socioéconomiques de Statistique Canada traitant des thèmes du recensement*.

Tableau 1
Les enquêtes de Statistique Canada

Sources de données	Type/taille de l'échantillon	Fréquence	Plus petits niveaux géographiques
Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA 2001)	Postcensitaire – 43 000 personnes	Occasionnelle (1986, 1991 et 2001)	Provinces
Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC 2003)	Transversal – 130 000 personnes (régions sociosanitaires) et 30 000 personnes (provinces)	Biennale (menée pour la première fois en 2000-2001)	Régions sociosanitaires
Enquête sociale générale (ESG 2003) – Engagement social	Transversal – 25 000 ménages de 15 ans et plus	Cycles annuels	Provinces et certaines régions métropolitaines de recensement
Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR 2003)	Longitudinal – 30 000 ménages dont la moitié est renouvelée tous les trois ans	Annuelle (depuis 1993)	Provinces, régions urbaines et rurales, certaines régions métropolitaines de recensement
Enquête auprès des jeunes en transition (EJET 2002)	Longitudinal – deux cohortes (les 15 ans – 29 660 personnes et les 18 à 20 ans – 22 352 personnes)	Biennale	Provinces
Enquête sur l'éducation et la formation des adultes (EEFA 2003)	Transversal – 33 400 personnes	Occasionnelle (1991, 1998, 2003)	Régions métropolitaines de recensement, régions économiques
Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ 2000-2001)	Longitudinal – environ 31 000 enfants de 0 à 17 ans	Biennale (depuis 1994)	Provinces et territoires
Enquête sur les dépenses des ménages (EDM 2004)	Transversal – 24 000 ménages	Annuelle (depuis 1997)	Certaines régions métropolitaines de recensement, régions urbaines et rurales

Le repérage des écarts entre les situations désirée et observée (constats)

Cette étape consiste à déterminer les écarts les plus importants entre ce que l'on souhaite atteindre idéalement en matière de participation sociale des personnes handicapées et ce qui est effectivement observé. L'analyse des écarts donnera lieu à des séries de constats pour chacune des habitudes de vie. Ces constats peuvent inclure des différences significatives selon le sexe, l'âge, le type d'incapacité, la gravité de l'incapacité, la région de provenance et d'autres variables jugées pertinentes. Les constats permettront, dans un premier temps, l'obtention, en un coup d'œil, d'une vue d'ensemble de l'état de la participation sociale des personnes handicapées pour chacune des habitudes de vie et, dans un deuxième temps, l'élaboration de cibles de participation sociale.

Les cibles de participation sociale et les pistes de recherche

La définition de cibles de participation sociale représente, en quelque sorte, l'aboutissement des travaux de la présente collection qui vise à déterminer, dans le cadre de la politique d'ensemble renouvelée, les résultats à atteindre en matière de participation sociale. En effet, les cibles proposées permettront de concrétiser ce que la société québécoise désire atteindre au cours des prochaines années en ce qui a trait à la participation sociale des personnes handicapées. Lorsqu'il sera impossible de formuler des cibles de participation sociale étant donné la non-disponibilité de données administratives ou d'enquêtes, des pistes de recherche seront alors proposées. Il est à noter que le présent document ne comporte pas les propositions de cibles de participation sociale et les pistes de recherche. Celles-ci feront l'objet d'un autre document regroupant les propositions pour l'ensemble des habitudes de vie.

Également, la méthodologie menant à la proposition de cibles de participation sociale prend en considération les cibles établies par d'autres ministères, par exemple les cibles du MELS sur l'intégration en classe ordinaire des élèves handicapés ou, encore, celles du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en lien avec la stratégie d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées. Dans ces contextes

particuliers, l'Office a pour principal objectif de participer activement, dans un esprit de concertation, à l'établissement d'une cohérence gouvernementale.

Les cibles de participation sociale formulées de façon opérationnelle et mesurable en fonction des habitudes de vie permettront d'établir les progrès et les reculs rencontrés dans l'évolution de la situation. En effet, le suivi des cibles (monitoring) et leur évaluation fourniront plus précisément des éléments de réponse aux questions suivantes. Les personnes handicapées vivent-elles des situations de handicap ou bien des situations de participation sociale au travail, en éducation, dans les activités de loisirs, etc.? Quelles sont les actions mises en œuvre afin de favoriser la participation sociale des personnes handicapées et ont-elles permis l'atteinte des cibles? L'Office réalisera, au cours des prochaines années, des travaux liés à ces questions lors du suivi et de l'évaluation de la proposition de la politique gouvernementale pour la participation sociale des personnes handicapées.

Le travail

Selon le modèle conceptuel du PPH (Fougeyrollas et autres 1998), les habitudes de vie travail font référence à l'occupation principale d'un individu. Sans être une obligation formelle, cette occupation est généralement rémunérée. Plus précisément, cela réfère au choix, à l'orientation ou à la réorientation d'une carrière; à la recherche et à l'obtention d'une occupation; à l'exécution d'un travail rémunéré et à une occupation principale non rémunérée.

Le présent document porte spécifiquement sur le travail et les personnes avec incapacité. On y trouve d'abord une mise en contexte ainsi que les situations désirées, et, par la suite, la situation observée selon les données disponibles. Les principaux constats issus de ces données sont finalement établis dans le but de soutenir l'exercice d'élaboration des cibles de participation sociale touchant le travail.

La mise en contexte

En se référant au modèle conceptuel du PPH, on constate que la capacité d'occuper un emploi dépend de la réalisation de certaines autres habitudes de vie. On peut penser aux habitudes de vie touchant la condition corporelle, la communication, les déplacements, la responsabilité, les relations interpersonnelles. À l'opposé, le statut d'employé favorise le développement harmonieux de ces mêmes habitudes de vie. Par exemple, les rencontres qu'on peut faire au travail stimulent les relations interpersonnelles et développent les aptitudes à communiquer. La complexité des interrelations entre les catégories d'habitudes de vie est toutefois difficile à schématiser.

Il n'en demeure pas moins que le travail est un puissant vecteur de participation sociale, et ce, autant pour la population en général que pour les personnes avec incapacité. Plusieurs auteurs ont démontré que le travail comme agent de participation sociale dépasse le cadre des calculs économiques ou pécuniaires. La documentation en ce sens abonde et il serait laborieux de la relater dans son ensemble. Nous aborderons donc brièvement l'habitude de vie travail comme vecteur de participation sociale, et

nous énumérerons par la suite les principaux facteurs favorisant la participation au travail de la main-d'œuvre avec incapacité.

Le travail comme vecteur essentiel de participation sociale

Le fait d'occuper un emploi est souvent vu comme un vecteur essentiel de participation sociale. Il offre un salaire pour vivre, mais bien plus : il confère un statut, une légitimité sociale ainsi que des droits. À ce titre, son absence est reconnue comme l'un des principaux facteurs de risques d'exclusion sociale (Emery & Chuard-Delaly; Korpi; Paugam; Schömann, cités dans Dumont 2003). En effet, la précarité professionnelle augmente le risque d'une détérioration des relations interpersonnelles et de divers aspects de la santé. De même, le non-emploi conduit bien souvent à des situations de perte d'estime de soi (Beresford 1996). Cette précarité est aussi directement liée à différents indicateurs de pauvreté et de précarité financière de même qu'à des conditions moins favorables de logement (Hainard 2003). Enfin, de nombreuses études ont démontré que les inégalités de revenus vont de pair avec les inégalités de santé qui se traduisent entre autres par une espérance de vie moins grande et une mortalité prématurée (MESS 2002).

Les facteurs associés à la participation sociale de la main-d'œuvre avec incapacité

Un ensemble de facteurs d'ordre personnel et environnemental favorisent la participation au marché du travail des personnes avec incapacité. De nombreux chercheurs ont tenté de les déterminer, sans toutefois être en mesure d'expliquer la teneur de leurs relations de manière satisfaisante (Dumont 2003). La difficulté réside dans la complexité des relations entre ces facteurs, ce qui rend pratiquement impossible de prévoir leurs effets sur la participation au travail (Wagner, cité dans Dumont 2003). Nous pouvons cependant relater les principaux facteurs déterminés, sans toutefois établir clairement le lien de causalité qui les unit. Ceux-ci sont regroupés selon les deux grands ensembles (personnels et environnementaux) définis par le PPH.

En premier lieu, une série de « préalables » sont de rigueur pour quiconque veut intégrer le marché du travail. Un ensemble de besoins de base doivent être comblés pour toutes les personnes voulant intégrer le marché du travail, tels le logement, l'habillement et l'alimentation.

Concernant les facteurs d'ordre personnel, le niveau d'employabilité (scolarité et expérience de travail) est incontournable (Institut Roeher 2004). L'accès à une formation adéquate aura assurément un impact important sur l'employabilité, tout comme l'expérience de travail. Par ailleurs, un ensemble d'éléments personnels influent sur l'employabilité, tels l'âge, le sexe, les modalités du ménage, la gravité de l'incapacité ou la cause de l'incapacité (CAMO 2005). Ce dernier élément a son importance, car une étude de Développement des ressources humaines du Canada (DRHC 2000) montre que les personnes avec incapacité causée par le travail sont plus susceptibles d'être actives.

Parmi les facteurs personnels, une série d'aptitudes permettent d'occuper un emploi. Celles-ci sont reliées, entre autres, aux activités intellectuelles et motrices, au langage et aux comportements. Aussi, les habiletés sociales et relationnelles, la stabilité émotionnelle, ainsi que la capacité physique de soutenir le rythme de travail (CAMO 2005) ont leur importance. Tout cela présuppose que la personne ait développé une estime de soi assez importante pour poursuivre son évolution personnelle.

Parmi les facteurs environnementaux, les personnes avec incapacité font face aux contraintes économiques et technologiques qui agissent sur le marché du travail et qui touchent l'ensemble de la population active (taux de chômage, taux d'emploi, croissance économique). La disponibilité des ressources (transport, programmes et services disponibles, ressources financières, et autres) va aussi avoir un impact important sur les personnes avec incapacité qui désirent intégrer le marché du travail (Dumont 2003). En effet, l'accessibilité à des services gouvernementaux est un facteur qui peut favoriser ou nuire à la participation sociale. Aussi, la capacité de se déplacer est pratiquement un préalable incontournable pour quiconque occupe un emploi, sachant que la capacité de pouvoir se déplacer est un besoin essentiel, un élément

incontournable à l'intégration sociale et à la pleine participation à la société (Office 1984).

La réceptivité du milieu de travail est aussi un facteur qui a son importance (DRHC 2000). Cette réceptivité se manifeste d'ailleurs de deux façons : de manière physique ou attitudinale. Pour ce qui est des éléments physiques, l'adaptation des lieux de travail demeure un élément central. Au regard des facteurs d'ordre attitudinal, les perceptions et le manque d'information des employeurs peuvent contribuer à exclure les personnes handicapées de la population active.

À cet effet, le Conference Board du Canada a publié un guide (2001) s'adressant aux entreprises qui désirent embaucher des personnes avec incapacité. La demande des entreprises avait pour motif de puiser dans ce « réservoir de main-d'œuvre sous-utilisée » pour combler leurs postes vacants. Les éléments présents dans le guide évoquent la réceptivité mentionnée plus haut. On y mentionne, entre autres, les besoins d'aide des employeurs pour adapter leurs lieux de travail aux besoins des employés en situation de handicap. Les employeurs ont aussi manifesté le besoin « de dissiper les mythes et les stéréotypes à propos de ces travailleurs particuliers, tant parmi leur effectif que dans le public en général ».

Le manque de soutien social à long terme est défini comme étant un facteur influant la capacité d'occuper un emploi (Crépeau et Scherzer, cités dans Dumont 2003). L'entourage immédiat de la personne avec incapacité est de premier ordre, à tel point que les personnes avec incapacité qui vivent avec d'autres sont plus susceptibles de faire partie de la population active rémunérée que celles qui vivent seules (Fawcett 1996).

Le contexte politique et législatif

Le contexte général

Au Québec, le droit du travail est composé de plusieurs lois visant les rapports individuels et collectifs de travail. Il y va de la syndicalisation à l'indemnisation des

accidentés du travail (Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles), en passant par la prévention des accidents (Loi sur la santé et la sécurité du travail), les conditions minimales de travail à respecter (Loi sur les normes du travail) ou l'atteinte d'une plus grande équité entre les salaires des hommes et des femmes au sein d'une même entreprise (Loi sur l'équité salariale). Plusieurs commissions ont été mises sur pied pour appliquer ces lois, telles la Commission de la santé et de la sécurité du travail, la Commission des normes du travail et la Commission de l'équité salariale.

La pièce maîtresse du droit du travail est le Code du travail. Celui-ci favorise le libre exercice du droit d'association, et permet la négociation des conditions de travail menant à la conclusion d'une convention collective. On y trouve, entre autres, des dispositions permettant l'accréditation syndicale, d'autres portant sur la négociation et l'application d'une convention collective négociée; d'autres encore portant sur l'exercice des moyens de pression (grève, lock-out). La Commission des relations du travail est chargée de l'application du Code.

Le contexte particulier aux personnes avec incapacité

Plus spécifiquement, la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (ci-après la Loi) doit « favoriser l'intégration au marché du travail des personnes handicapées par l'élaboration, la coordination, le suivi et l'évaluation d'une stratégie visant l'intégration et le maintien en emploi de ces personnes et par la mise en place d'objectifs de résultats » (art. 63). Selon la Loi, cette stratégie, pilotée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), doit mettre à contribution plusieurs acteurs gouvernementaux³. Le ministre de l'Emploi doit déposer un rapport à l'intérieur d'un délai maximal pour évaluer la stratégie, mesurer la situation de l'emploi des personnes

³ Il s'agit du ministère des Affaires municipales et des Régions, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, du ministère des Finances, du ministère de la Justice, du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère des Transports, du ministère du Travail et du Secrétariat du Conseil du trésor.

handicapées, de même que les actions qui en découlent. Des recommandations doivent aussi être incluses au rapport.

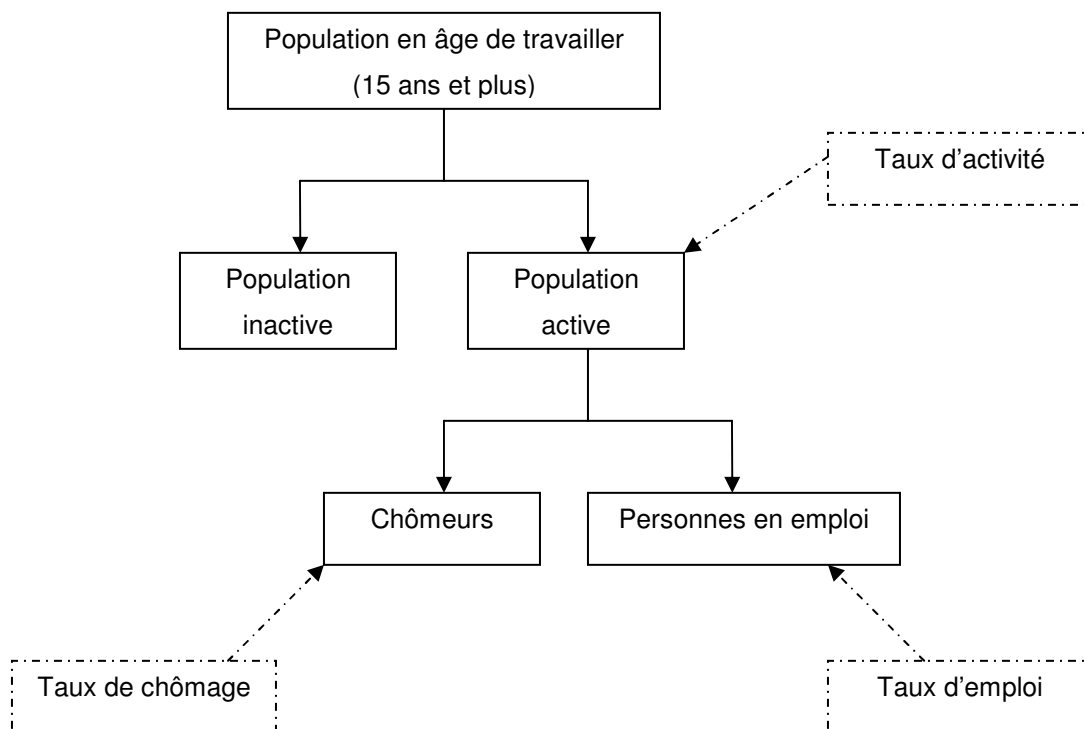
Les indicateurs du marché du travail

Les indicateurs du marché du travail utilisés par les organismes statistiques nationaux et internationaux décrivent essentiellement l'offre de travail. La plupart des pays industrialisés, incluant le Canada et les États-Unis, souscrivent aux lignes directrices établies par l'Organisation internationale du travail pour définir et mesurer l'activité sur le marché du travail, incluant le chômage. Eurostat (l'organisme statistique officiel de l'Union européenne), Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec n'y font pas exception.

La structure de base des principaux indicateurs du marché du travail est illustrée à la figure 5 (Institut de la statistique du Québec, 2006). À partir de données sur la population en âge de travailler (de 15 ans et plus vivant hors institution et hors réserve), des données sur la population active sont extraites. Il s'agit de l'ensemble des personnes employables en raison de leur âge, de leurs capacités et de leur disponibilité lequel constitue la population de référence pour mesurer les tendances du marché du travail. Cependant, cette dernière peut être divisée en diverses catégories afin de répondre à des besoins d'information spécifiques. La population active est répartie en deux catégories qui s'excluent mutuellement : les personnes en emploi ou celles en recherche d'emploi (chômage). Pour les personnes qui ne sont ni en emploi ni en chômage, on parlera de la population inactive.

En divisant la population active par la population en âge de travailler, on peut dégager un premier indicateur, soit le taux d'activité. On peut aussi éclater la population active en deux autres catégories pour calculer le taux de chômage (chômeurs/population active), et le taux d'emploi (personnes en emploi/population en âge de travailler). Ces indicateurs de base sont généralement utilisés pour des comparaisons internationales. Plus spécifiquement, ils peuvent être ventilés selon le groupe d'âge, le sexe, le niveau d'éducation, le secteur d'activité, etc.

Figure 5
Principaux indicateurs du marché du travail



À partir des données sur les personnes en emploi, une série d'indicateurs peuvent être développés selon les besoins d'information. On peut obtenir de l'information sur la durée du chômage, les mouvements de main-d'œuvre (cessation, durée de l'emploi), la rémunération, les arrêts de travail, la santé et sécurité au travail, la conciliation travail/famille, la ou les méthodes de recherche d'emploi, le temps écoulé avant un nouvel emploi, etc.

Les indicateurs particuliers

À partir des données sur la population active, il est possible de différencier les personnes selon certaines caractéristiques comme l'âge, le sexe, et, dans le cas qui nous occupe, la présence ou non d'incapacités, de même que le type d'incapacité et la gravité de l'incapacité. On peut donc obtenir deux échantillons comparables qui pourront l'être sur la base d'indicateurs globaux, comme ceux présentés plus haut, de

même que d'autres indicateurs plus spécifiques aux besoins d'information que nécessite cet état des lieux.

En résumé

Les principaux facteurs associés à la participation au travail des personnes handicapées sont :

- Niveau d'employabilité (scolarité et expérience de travail).
- Gravité de l'incapacité.
- Incapacité causée par le travail ou non.
- Aptitudes de la personne : intellectuelles, motrices, langagières et comportementales.
- Adaptation des lieux de travail.
- Attitudes réceptives (perceptions positives et informations).
- Soutien social à long terme.
- Capacité de se déplacer.

Les situations désirées

Quelles situations désire-t-on atteindre ultimement en matière de participation au travail pour les personnes avec incapacité au Québec? À quoi ressemblerait cette société inclusive où toutes les barrières à la participation professionnelle, sociale et scolaire seraient levées et où chacun, peu importe la présence d'une incapacité, se verrait offrir une chance égale d'acquérir une formation adéquate, d'intégrer le marché du travail selon ses compétences et dans le respect de ses choix et d'y participer activement? Ainsi, pourrions-nous espérer que, dans ce monde inclusif, les personnes avec incapacité qui ne sont pas dans l'impossibilité de travailler et qui souhaitent travailler ne

rencontreraient plus d'obstacles pour obtenir un emploi et, une fois en emploi, ne seraient plus confrontées à des obstacles pour accomplir leur travail. Cette situation désirée se traduirait alors par une participation au marché du travail de la population avec incapacité comparable à celle de la population sans incapacité ou du moins qui s'en rapprocherait beaucoup. On observerait aussi une similarité dans les conditions d'emploi (permanence, horaire de travail, syndicalisation, type d'emploi, revenu d'emploi, avantages sociaux, etc.) de même que dans le niveau de la satisfaction au regard de l'emploi.

En prenant appui sur cette réflexion et aussi sur les critères préalablement définis dans la méthodologie, quatre situations désirées sont formulées au regard de la participation au marché du travail des personnes avec incapacité au Québec.

- Que les personnes avec incapacité qui ne se considèrent pas dans l'impossibilité de travailler en raison de leur état et qui souhaitent travailler se voient offrir les mêmes possibilités d'accéder au marché du travail que les personnes sans incapacité. Cela se traduirait, en ce qui a trait aux indicateurs du marché du travail, par un taux d'activité similaire entre les deux populations;
- Qu'une fois en emploi, les personnes avec incapacité aient un accès suffisant aux aides, services ou aménagements adaptés dont elles ont besoin pour fonctionner adéquatement dans leur milieu de travail (soit une absence de besoins non comblés);
- Qu'une fois en emploi, les personnes avec incapacité aient des conditions d'emploi comparables à celles qu'obtiennent les personnes sans incapacité en emploi;
- Qu'une fois en emploi, les personnes avec incapacité présentent un niveau similaire de satisfaction au regard de leur emploi que les personnes sans incapacité.

La situation observée

Cette section vise à documenter la participation au marché du travail des personnes avec incapacité en âge de travailler et à comparer cette participation à celle observée parmi la population sans incapacité du même âge. Cet exercice permettra de mettre en évidence les groupes de personnes qui, parmi l'ensemble de la population avec incapacité, semblent présenter le plus de difficultés à intégrer le marché du travail comparativement à la population sans incapacité. Les constats qui émergeront guideront la formulation des cibles que se donnera la société québécoise en matière de participation au marché du travail des personnes handicapées, cibles qui apparaîtront dans la proposition de politique.

Dans un premier temps, nous analyserons le profil de la population en âge de travailler avec et sans incapacité puis nous étudierons le statut d'emploi au sein de ces deux populations. Par la suite, nous étudierons tour à tour l'activité (être en emploi ou au chômage) et l'inactivité sur le marché du travail, les facteurs qui influencent l'une et l'autre, les caractéristiques des populations actives et inactives, la situation des personnes en emploi (conditions de travail), au chômage ou inactives ainsi que les difficultés et les besoins qui sont spécifiques aux personnes avec incapacité actives ou non sur le marché du travail tels que la discrimination en raison de l'état, les limitations sur le plan du travail et les besoins d'aides, de services et d'aménagements adaptés en milieu de travail.

Plusieurs enquêtes ont servi à documenter la participation au marché du travail des personnes avec et sans incapacité. La principale, EPLA 2001 de Statistique Canada, est celle qui est utilisée pour estimer les données de base sur l'emploi telles que le profil de la population en âge de travailler, le statut d'emploi, les taux d'activités et d'inactivités et plusieurs aspects de la situation des personnes en emploi, au chômage et inactives. Rappelons qu'il s'agit de l'enquête considérée comme la référence statistique la plus complète sur la population avec incapacité au Québec. Les autres aspects de la participation au marché du travail, notamment ceux concernant les conditions d'emploi telles que le taux de syndicalisation, le salaire horaire moyen, la

part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total, le niveau de satisfaction au regard de l'emploi, sont estimés à partir de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2003*⁴ (EDTR), de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2003* (ESCC) ou de l'*Enquête sociale générale 2003* (ESG) puisque l'EPLA ne les inclut pas ou ne permet pas une comparaison des populations avec et sans incapacité comme le font ces enquêtes. Il faut rappeler qu'en comparaison de l'EPLA, ces enquêtes visent une population avec incapacité plus large, notamment parce qu'elles incluent les personnes avec une incapacité temporaire⁵.

Par ailleurs, les écarts entre les populations avec et sans incapacité au regard de différents aspects de la participation au marché du travail sont soulignés pour plusieurs indicateurs à l'intérieur de cette section et sont exprimés sous forme de ratios. Ces derniers permettent ainsi de comparer les taux observés chez les personnes avec incapacité avec ceux observés chez les personnes sans incapacité. Un ratio de 1,0 signifierait qu'il n'existe pas d'écart négatif ou positif entre les deux populations sur l'aspect du travail mesuré. À l'inverse, plus l'écart entre ces deux populations est important sur un aspect donné, plus le ratio s'éloignerait de 1,0 en plus ou en moins.

⁴ Les données de l'EDTR sont extraites d'un document publié par le MESS en 2006 intitulé : *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées : Les personnes avec incapacité et le marché du travail*.

⁵ Pour plus de détails concernant ce sujet, consulter la section méthodologie du présent document.

Les indicateurs utilisés

Portrait de la population en âge de travailler (15 à 64 ans)

Taux d'incapacité	Proportion de personnes qui ont déclaré des limitations d'activités sur la population totale, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Gravité de l'incapacité	<p>Un indicateur mesurant le degré de gravité des incapacités a été construit en se fondant sur les réponses aux questions de l'enquête. Des points ont été accordés en tenant compte de l'intensité et de la fréquence des limitations d'activités déclarées par les répondants. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité.</p> <p>Comme les questions de l'enquête diffèrent selon l'âge des répondants, des échelles différentes de mesure du degré de gravité des incapacités ont été construites pour les personnes de 15 ans et plus, pour les enfants de 5 à 14 ans et pour les enfants de moins de 5 ans. Chaque échelle a ensuite été divisée en différents degrés de gravité des incapacités. L'échelle de gravité des incapacités pour les personnes de 15 ans et plus et pour les enfants de 5 à 14 ans comporte quatre niveaux (léger, modéré, grave et très grave), tandis que cette échelle pour les enfants de moins de 5 ans en comporte deux (léger à modéré et grave à très grave), Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)</p>
Niveau de scolarité	Plus haut niveau de scolarité atteint, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Principale source de revenu	Composante représentant la part la plus importante du revenu total d'une personne, Québec, 2003 (<i>EDTR, Statistique Canada</i>)

Les indicateurs utilisés (suite)

Participation au marché du travail

Taux d'activité	Pourcentage de la population active (en emploi ou au chômage) sur l'ensemble de la population en âge de travailler, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Type d'incapacité	L'EPLA permet d'établir 11 types non mutuellement exclusifs d'incapacité (c'est-à-dire qu'une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité) chez les adultes. Ces types d'incapacité sont liés à l'audition, la vision, la parole, la mobilité, l'agilité, la douleur, l'apprentissage, la mémoire, la déficience intellectuelle, de nature psychologique et inconnue, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Besoin d'aide pour les activités quotidiennes	Personnes avec incapacité qui reçoivent de l'aide pour au moins une des activités quotidiennes (besoin comblé), ou qui n'en reçoivent pas, mais déclarent en avoir besoin (besoin non comblé), Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Limitations dans les déplacements en général	Impossibilité ou difficulté des personnes avec incapacité, à cause de leur état, à effectuer des déplacements locaux ou sur de grandes distances, quel que soit le moyen de transport, au cours des douze mois précédant l'enquête, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)

Situation des personnes en emploi

Taux d'emploi	Pourcentage de la population en emploi sur l'ensemble de la population en âge de travailler, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Permanence de l'emploi	Proportion de personnes en âge de travailler occupant un emploi permanent ou non permanent (saisonnier, temporaire ou occasionnel), Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total	Québec, 2003 (<i>EDTR, Statistique Canada</i>)
Secteur d'activité	Québec, 2003 (<i>EDTR, Statistique Canada</i>)

Les indicateurs utilisés (suite)

Situation des personnes en emploi (suite)

Catégories professionnelles	Québec, 2003 (<i>EDTR, Statistique Canada</i>)
Salaire horaire moyen	Québec, 2003 (<i>EDTR, Statistique Canada</i>)
-Taux de syndicalisation	Québec, 2003 (<i>EDTR, Statistique Canada</i>)
Horaire de travail habituel	Quatre catégories sont possibles : 1) quart normal de jour, 2) quart normal de soir, 3) quart normal de nuit et 4) autres (quart rotatif, quart brisé, sur appel, horaire irrégulier ou autre), Québec, 2003 (<i>ESCC, Statistique Canada</i>)
Travail les fins de semaine	Proportion de la population qui travaille habituellement les fins de semaine, Québec, 2003 (<i>ESCC, Statistique Canada</i>)
État du travail à son compte	Proportion de personnes qui sont « employées » ou qui travaillent à leur compte ou sans rémunération dans une entreprise familiale, Québec, 2003 (<i>ESCC, Statistique Canada</i>)
Niveau de satisfaction à l'égard du travail ou de l'activité principale	Proportion de personnes se disant « insatisfaites », « moyennement satisfaites » ou « satisfaites » à l'égard du travail ou de l'activité principale. Cet indicateur inclut les personnes de 15 ans et plus qui travaillent à un emploi rémunéré ou à leur compte ainsi que celles qui ne travaillent pas, mais qui ont une autre activité principale telle que chercher un emploi, être aux études, s'occuper des enfants, être à la retraite, etc., Québec, 2003 (<i>ESG, Statistique Canada</i>)
Niveau de satisfaction à l'égard de l'équilibre vie professionnelle/vie familiale	Québec, 2003 (<i>ESG, Statistique Canada</i>)
Limitations sur le plan du travail	Personnes avec incapacité en emploi qui ont déjà changé de genre de travail, qui ont modifié la quantité de travail effectuée ou qui ont changé d'emploi en raison de leur état, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail	Personnes avec incapacité en emploi qui ont besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour travailler, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)

Les indicateurs utilisés (suite)

Situation des personnes en emploi (suite)

Discrimination en raison de l'incapacité	Personnes avec incapacité en emploi qui se sont vu refuser un emploi, une promotion, l'accès à une formation ou qui ont été mises à pied en raison de leur état au cours des cinq années précédant l'enquête, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
--	--

Situation des personnes au chômage

Taux de chômage	Pourcentage de la population au chômage sur l'ensemble de la population active, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Dernière période d'emploi	Période d'emploi ou aucune période d'emploi au cours des douze mois précédant l'enquête chez les personnes avec incapacité au chômage, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Durée moyenne du chômage	Québec, 2003 (<i>EDTR, Statistique Canada</i>)
Limitations sur le plan du travail	Personnes avec incapacité au chômage qui sont limitées en raison de leur état quant à la quantité ou au genre de travail qui pourraient être effectués dans une entreprise ou dans un emploi, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail	Personnes avec incapacité au chômage qui ont besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour travailler, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Discrimination en raison de l'incapacité	Personnes avec incapacité au chômage qui se sont vu refuser un emploi, une promotion, l'accès à une formation ou qui ont été mises à pied en raison de leur état au cours des cinq années précédant l'enquête, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)

L'inactivité sur le marché du travail

Taux d'inactivité	Pourcentage de la population inactive sur le marché du travail sur l'ensemble de la population en âge de travailler, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
-------------------	---

Les indicateurs utilisés (suite)

Situation des personnes inactives

Dernière période d'emploi	Année de la dernière période d'emploi (pouvant avoir duré quelques jours seulement) chez les personnes avec incapacité faisant partie de la population inactive, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Fréquentation scolaire	Personnes avec incapacité qui étaient inscrites à une école, à un collège ou à une université en avril 2001, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Limitations sur le plan du travail	Personnes avec incapacité inactives qui sont limitées en raison de leur état quant à la quantité ou au genre de travail qui pourraient être effectués dans une entreprise ou dans un emploi, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail	Personnes avec incapacité inactives qui ont besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour travailler, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)
Discrimination en raison de l'incapacité	Personnes avec incapacité inactives qui se sont vu refuser un emploi, une promotion, l'accès à une formation ou qui ont été mises à pied en raison de leur état au cours des cinq années précédant l'enquête, Québec, 2001 (<i>EPLA, Statistique Canada</i>)

Un portrait de la population en âge de travailler (15 à 64 ans)

Avant d'étudier la participation au marché du travail des personnes avec incapacité, il est essentiel de bien cerner la population qui est en âge de travailler, c'est-à-dire celle dont l'âge se situe entre 15 et 64 ans. Quelles sont ses caractéristiques et comment se distingue-t-elle de la population des personnes du même âge qui ne présente pas d'incapacité?

Le taux d'incapacité

Observons d'abord le taux d'incapacité parmi la population générale de 15 ans et plus. L'EPLA 2001 révèle que 6,6 % des adultes québécois en âge de travailler (15 à 64 ans) ont une incapacité, ce qui correspond à environ 324 710 personnes (tableau 2). On remarque que le taux d'incapacité augmente avec l'âge, passant de 3,0 % parmi les personnes de 15 à 34 ans à 7 % chez les 35 à 54 ans jusqu'à atteindre 14 % chez les personnes de 55 à 64 ans⁶. Soulignons que le taux d'incapacité est à son maximum chez les aînés de 65 ans et plus avec 28 %.

Tableau 2
Taux d'incapacité selon l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 2001

	%	Population estimée
15 à 64 ans	6,6	324 710
15 à 34 ans	3,0	54 550
35 à 54 ans	7,1	164 580
55 à 64 ans	14,1	105 580
65 ans et plus	27,9	244 090

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Cette caractéristique de l'incapacité fait en sorte que la population avec incapacité est globalement plus âgée que la population sans incapacité. Le tableau 3 permet d'observer cet état de fait. On y constate que les personnes en âge de travailler représentent 57 % de l'ensemble de la population avec incapacité au Québec, la proportion restante (43 %) étant composée de personnes âgées de 65 ans et plus alors que la population sans incapacité se compose majoritairement de personnes en âge de travailler (88 %) et de seulement 12 % de personnes de 65 ans et plus.

⁶ Les taux d'incapacité des hommes et des femmes selon l'âge ne sont pas significativement différents entre 15 et 64 ans, c'est pourquoi ils ne sont pas présentés dans cette section. Pour plus de détails à ce sujet, consulter le document *L'incapacité et les limitations d'activités au Québec : un portrait statistique à partir des données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001* (EPLA) réalisé par l'Institut de la statistique du Québec en collaboration avec l'Office et le ministère de la Santé et des Services sociaux en 2006.

Tableau 3
Répartition de la population selon l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2001

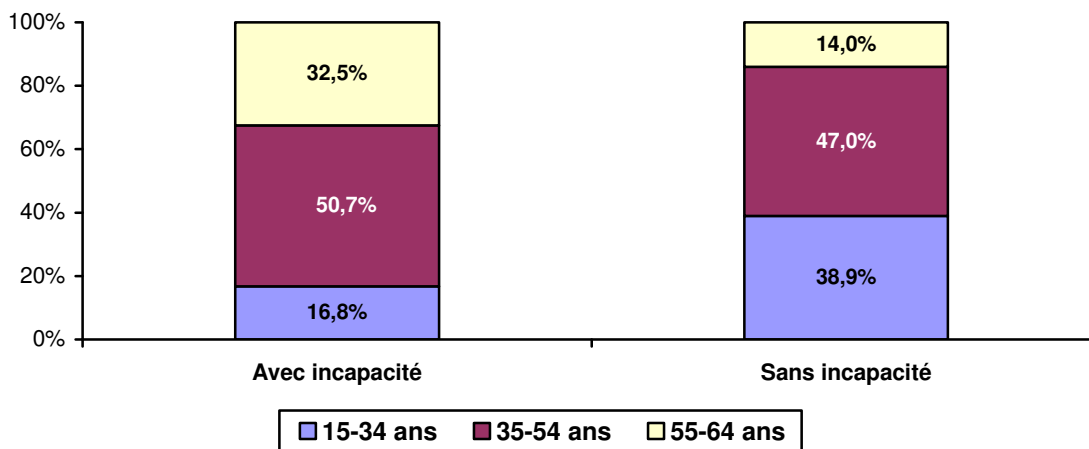
	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
15 à 64 ans	57,1	87,9
65 ans et plus	43,0	12,1
Total	100,0	100,0

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec

La composition selon l'âge

La composition même de la population avec incapacité en âge de travailler révèle également une population plus âgée que celle sans incapacité (figure 6). Ainsi, on observe que la population avec incapacité en âge de travailler comprend proportionnellement deux fois plus de personnes âgées de 55 à 64 ans (33 % c. 14 %) et deux fois moins de personnes de 15 à 34 ans que la population sans incapacité (17 % c. 39 %). Pour leur part, les personnes âgées de 35 à 54 ans représentent environ la moitié de la population tant avec incapacité que sans incapacité en âge de travailler (51 % c. 47 %).

Figure 6
Répartition de la population selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001



Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

La gravité de l'incapacité

Au Québec, près de la moitié des personnes avec incapacité en âge de travailler (47 %) ont une incapacité grave ou très grave, ce qui correspond à environ 151 000 personnes (tableau 4). C'est parmi la population âgée de 35 à 54 ans que cette proportion est la plus élevée avec 50 % de personnes avec incapacité grave ou très grave. Chez les personnes de 15 à 34 ans, cette proportion est de 36 % alors qu'elle est de 46 % chez les personnes de 55 à 64 ans (données non présentées).

Tableau 4
Gravité de l'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001

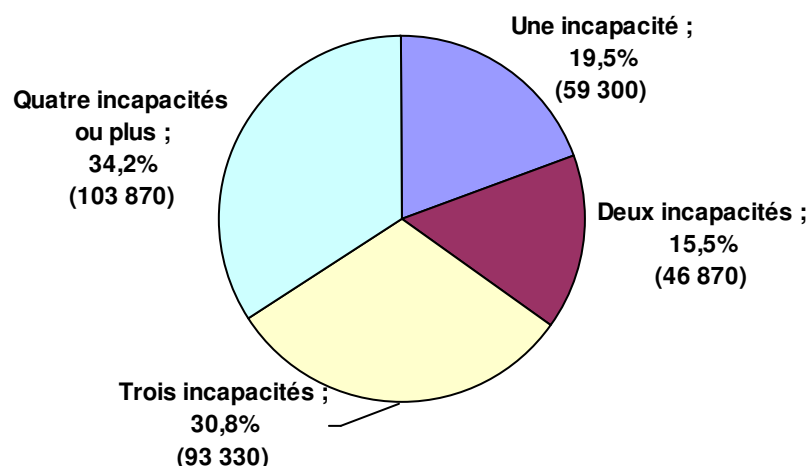
	%	Population estimée
Légère	27,6	89 680
Modérée	25,9	84 040
Grave	28,9	93 770
Très grave	17,6	57 230
Total	100,0	324 710

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le nombre d'incapacités

La majorité des personnes avec incapacité en âge de travailler ont plus d'une incapacité (81 %) (figure 7). En fait, 16 % d'entre elles ont deux incapacités, 31 % en ont trois et, enfin, plus du tiers cumulent quatre incapacités ou plus.

Figure 7
Répartition selon le nombre d'incapacités, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001



Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

La scolarité

La population avec incapacité en âge de travailler est globalement moins scolarisée que celle sans incapacité (tableau 5). Ainsi, 44 % des personnes avec incapacité de cet âge ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires comparativement au quart des personnes sans incapacité. D'autre part, 11 % des personnes avec incapacité ont un diplôme d'études collégiales, un taux qui ne représente qu'un peu moins des deux tiers (ratio de 0,65) de celui observé chez les personnes sans incapacité. Enfin, seulement 10 % des personnes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans ont un diplôme d'études universitaires en comparaison de 19 % des personnes sans incapacité du même âge, soit une proportion moitié moins élevée (ratio de 0,51).

On pourrait supposer que cet écart défavorable est en grande partie attribuable à la composition même de la population avec incapacité qui est, comme nous l'avons vu précédemment, plus âgée que celle sans incapacité (voir figure 6, p. 42). Or, l'analyse du niveau de scolarité selon l'âge révèle que l'écart dans la scolarisation demeure important même chez les plus jeunes de 15 à 34 ans. En effet, 44 % des personnes avec incapacité de cet âge ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires comparativement à 24 % de celles sans incapacité. D'autre part, 13 % ont un diplôme

d'études collégiales, un taux qui ne représente qu'environ les deux tiers (ratio de 0,64) de celui observé chez les personnes sans incapacité du même âge. Enfin, seulement 6 % possèdent un diplôme d'études universitaires, soit une proportion qui ne représente qu'à peine le tiers de celle observée parmi la population sans incapacité du même âge (ratio de 0,32). On observe aussi des écarts importants, mais moindres dans la scolarisation des personnes avec incapacité âgées de 35 à 64 et celle des personnes sans incapacité du même âge.

Par ailleurs, les femmes avec incapacité semblent un peu plus scolarisées que les hommes avec incapacité : elles sont, en proportion, moins nombreuses que ces derniers à ne pas avoir de diplôme d'études secondaires (39 % c. 50 %), mais plus nombreuses à avoir complété un diplôme d'études secondaires ou de métiers (38 % c. 32 %), un diplôme d'études collégiales (12 % c. 10 %) ou un diplôme d'études universitaires (10 % c. 9 %). Si on compare leur situation avec celle des femmes sans incapacité, on remarque que les écarts demeurent importants, bien que moins prononcés que ceux observés entre les hommes avec et sans incapacité. Ainsi, la proportion de femmes avec incapacité sans diplôme d'études secondaires est 1,7 fois plus élevée que celle observée chez les femmes sans incapacité alors que chez les hommes avec incapacité, ce ratio est de 1,9. Notons également que la proportion de femmes avec incapacité ayant obtenu un diplôme d'études secondaires ou de métiers est similaire à celle notée chez les femmes sans incapacité (38 % c. 39 %; ratio de 0,99).

Tableau 5
Plus haut niveau de scolarité complété selon le sexe, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Hommes			
Sans diplôme d'études secondaires	49,6	26,1	1,90
Diplôme d'études secondaires ou de métiers	31,6	39,9	0,79
Diplôme d'études collégiales	9,9*	15,2	0,65
Diplôme d'études universitaires	9,0	18,8	0,48
Femmes			
Sans diplôme d'études secondaires	39,3	23,6	1,67
Diplôme d'études secondaires ou de métiers	38,3	38,7	0,99
Diplôme d'études collégiales	12,0	18,1	0,66
Diplôme d'études universitaires	10,4	19,6	0,53
15 à 34 ans			
Sans diplôme d'études secondaires	44,2	24,3	1,82
Diplôme d'études secondaires ou de métiers	37,5	38,6	0,97
Diplôme d'études collégiales	12,7	20,0	0,64
Diplôme d'études universitaires	5,5*	17,0	0,32
35 à 64 ans			
Sans diplôme d'études secondaires	44,5	25,1	1,77
Diplôme d'études secondaires ou de métiers	34,4	39,8	0,86
Diplôme d'études collégiales	10,5	14,5	0,72
Diplôme d'études universitaires	10,5	20,6	0,51
Total			
Sans diplôme d'études secondaires	44,4	24,8	1,79
Diplôme d'études secondaires ou de métiers	34,9	39,3	0,89
Diplôme d'études collégiales	10,9	16,7	0,65
Diplôme d'études universitaires	9,7	19,2	0,51

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

La principale source de revenu

Près de la moitié des personnes avec incapacité (48 %) ont comme principale source de revenu des salaires et traitements comparativement à 72 % des personnes sans incapacité (tableau 6). Cette proportion ne représente donc que les sept dixièmes de celle observée chez la population sans incapacité. Seulement 4,1 % des personnes

avec incapacité ont des revenus d'emploi autonome comme principale source de revenu alors que chez les personnes sans incapacité, la proportion est de près de 6 %.

Par contre, les personnes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses à compter sur des transferts gouvernementaux comme principale source de revenu, soit près de trois fois plus que les personnes sans incapacité (34 % c. 12 %; ratio de 2,9).

Tableau 6
Répartition de la population selon la principale source de revenu, population de 16⁷ à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2003

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Aucun revenu	4,6	3,6	1,28
Salaires et traitements	48,4	71,8	0,67
Revenus d'emploi autonome	4,1	5,5	0,75
Transferts gouvernementaux	33,9	11,7	2,90
Revenus de placement	2,7	1,8	1,50
Pensions de retraite privée	3,7	3,3	1,12
Autres revenus	2,6	2,4	1,08
Total	100,0	100,0	1,00

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2003, Statistique Canada
 Traitement : Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale 2006

⁷ Les estimations produites avec l'EDTR concernent la population en âge de travailler de 16 à 64 ans et non, comme avec l'EPLA, celle âgée de 15 à 64 ans.

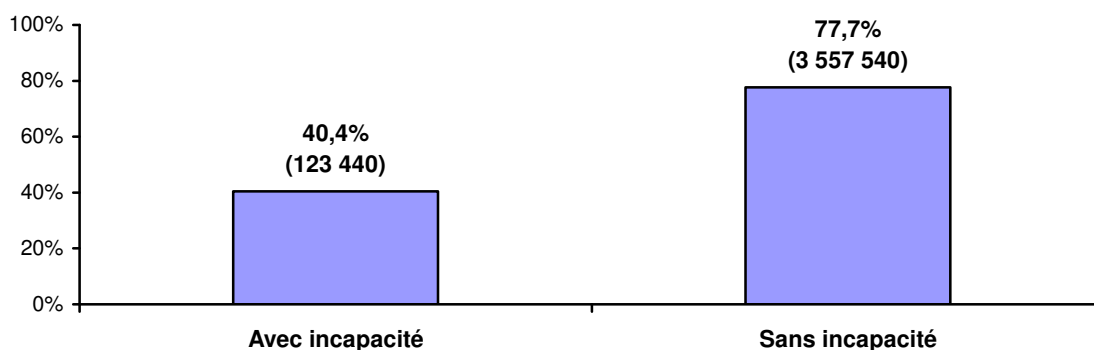
La participation au marché du travail

Participer au marché du travail signifie occuper un emploi ou être au chômage et rechercher activement un emploi. L'indicateur qui traduit le mieux cette participation est le taux d'activité qui regroupe la proportion de personnes en emploi et la proportion de celles au chômage sur l'ensemble de la population en âge de travailler (15 à 64 ans). Par ailleurs, les personnes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage sont considérées comme inactives sur le marché du travail. Dans ce cas, c'est le taux d'inactivité qui permet de mesurer la part de la population en âge de travailler qui se trouve dans cette situation. La participation au marché du travail sera étudiée en détail dans cette section alors que l'inactivité sur le marché du travail le sera dans la section suivante.

Le taux d'activité

Rappelons que le taux d'activité correspond à la proportion de personnes actives sur le marché du travail c'est-à-dire qui occupent un emploi ou sont au chômage sur l'ensemble de la population en âge de travailler (15 à 64 ans). Ainsi, en 2001 au Québec, 40 % des personnes avec incapacité en âge de travailler étaient actives sur le marché du travail comparativement à 78 % des personnes sans incapacité du même âge, ce qui correspond à environ 123 440 personnes (figure 8). Ce taux d'activité ne représente qu'un peu plus de la moitié de celui des personnes sans incapacité (ratio de 0,52) (tableau 7).

Figure 8
Taux d'activité, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001



Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux d'activité selon le sexe

Près de 45 % des hommes avec incapacité de 15 à 64 ans sont actifs sur le marché du travail comparativement à 84 % des hommes sans incapacité du même âge (tableau 7). Chez les femmes avec incapacité, ce taux n'est que de 36 % en comparaison d'un taux d'activité de 71 % chez les femmes sans incapacité. Ainsi, qu'ils aient ou non une incapacité, les hommes sont plus nombreux que les femmes à être actifs sur le marché du travail.

On remarque par ailleurs que le ratio « avec/sans incapacité » varie peu selon le sexe (0,53 pour les hommes et 0,51 pour les femmes), ce qui signifie que la présence d'une incapacité ne semble pas affecter davantage un sexe plus que l'autre au regard de la participation au marché du travail.

Tableau 7

Taux d'activité selon le sexe, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Hommes	44,5	84,1	0,53
Femmes	36,1	71,4	0,51
Total	40,4	77,7	0,52

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux d'activité selon l'âge⁸

Chez les personnes qui n'ont pas d'incapacité, le taux d'activité augmente légèrement avec l'âge, passant de 76 % chez les 15 à 34 ans à 79 % chez les 35 à 64 (tableau 8). Par contre, chez les personnes avec incapacité, c'est la situation inverse : 51 % des

⁸ Les analyses selon l'âge ont été réalisées selon deux catégories seulement, soit les 15 à 34 ans et les 35 à 64 ans : l'utilisation de trois catégories d'âge n'a en effet pu être retenue en raison de coefficients de variation trop élevés.

15 à 34 ans sont actifs sur le marché du travail comparativement à seulement 38 % chez les 35 à 64 ans.

La présence d'une incapacité semble ainsi affecter davantage la participation au marché du travail des personnes de 35 à 64 ans que celle des personnes plus jeunes (15 à 34 ans). En effet, le taux d'activité des 15 à 34 ans avec incapacité représente les deux tiers (ratio de 0,66) de celui des personnes sans incapacité du même âge alors que chez les personnes avec incapacité de 35 à 64, ce taux ne représente que la moitié (ratio de 0,49) de celui des personnes sans incapacité du même âge. Il semble donc que, parmi l'ensemble des personnes avec incapacité en âge de travailler, ce soit les personnes âgées entre 35 à 64 ans qui éprouvent le plus de difficultés à participer au marché du travail comparativement à la population sans incapacité de cet âge. Évidemment, comme nous l'avons vu précédemment, la prévalence de l'incapacité de même que le niveau de gravité de l'incapacité augmentent avec l'âge; ce qui pourrait expliquer, du moins en partie, cette situation.

Tableau 8
Taux d'activité selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
		%	
15 à 34 ans	50,6	76,3	0,66
35 à 64 ans	38,2	78,5	0,49
Total	40,4	77,7	0,52

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux d'activité selon le croisement de l'âge et du sexe

On constate au tableau 9 que le taux d'activité varie selon le croisement de l'âge et du sexe. D'abord, on observe que le taux d'activité augmente avec l'âge seulement parmi la population des hommes sans incapacité, passant de 80 % chez les 15 à 34 ans à 87 % chez les 35 à 64 ans, alors que chez les femmes sans incapacité et chez les hommes et les femmes avec incapacité, il diminue. Cependant, cette diminution n'est que légère chez les femmes sans incapacité (73 % c. 70 %) alors qu'elle est plus

marquée chez les hommes avec incapacité (51 % c. 43 %) et davantage encore chez les femmes avec incapacité (50 % à 33 %). À cet effet, Il est intéressant de souligner la similarité des taux d'activité des hommes et des femmes de 15 à 34 ans avec incapacité : dans les deux cas, c'est la moitié de la population qui est active sur le marché du travail.

Par ailleurs, les écarts observés entre les populations avec et sans incapacité (exprimés sous forme de ratio) ne révèlent pas d'écarts notables selon le croisement du sexe et de l'âge. Ainsi, au sein des deux catégories d'âge, la présence d'une incapacité ne semble pas affecter davantage un sexe plus que l'autre en ce qui a trait au taux d'activité sur le marché du travail.

Tableau 9
Taux d'activité selon le sexe et l'âge, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Hommes			
15 à 34 ans	51,1	79,7	0,64
35 à 64 ans	43,1	87,0	0,50
Total	44,5	84,1	0,53
Femmes			
15 à 34 ans	50,1	72,8	0,69
35 à 64 ans	33,2	70,4	0,47
Total	36,1	71,4	0,51

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux d'activité selon le niveau de gravité de l'incapacité

Comme on pouvait s'y attendre, les personnes avec une incapacité grave ou très grave sont, en proportion, nettement moins actives sur le marché du travail que celles avec une incapacité modérée ou légère (tableau 10). En effet, le taux d'activité des personnes avec une incapacité grave ou très grave n'est que de 26 % alors que chez les personnes avec une incapacité modérée, il grimpe à 50 % pour atteindre près de 57 % chez celles avec une incapacité légère.

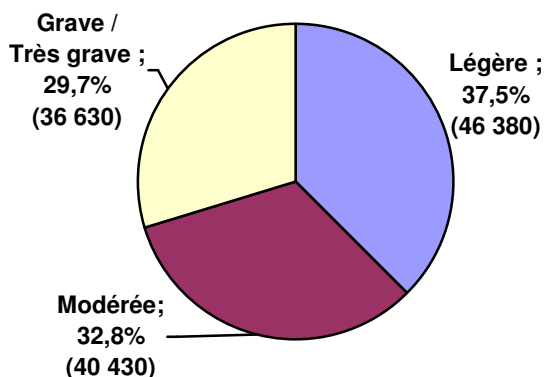
Tableau 10
Taux d'activité selon la gravité de l'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001

	%	Population estimée
Légère	57,0	46 380
Modérée	49,5	40 430
Grave/Très grave	25,6	36 630
Total	40,4	123 440

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

D'un autre angle, bien que la probabilité que les personnes avec une incapacité grave ou très grave participent au marché du travail soit plus faible (26 %), il n'en demeure pas moins qu'elles représentent près de 30 % de toutes les personnes avec incapacité actives sur le marché du travail en 2001 au Québec (figure 9).

Figure 9
Répartition de la population selon la gravité de l'incapacité, population active de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001



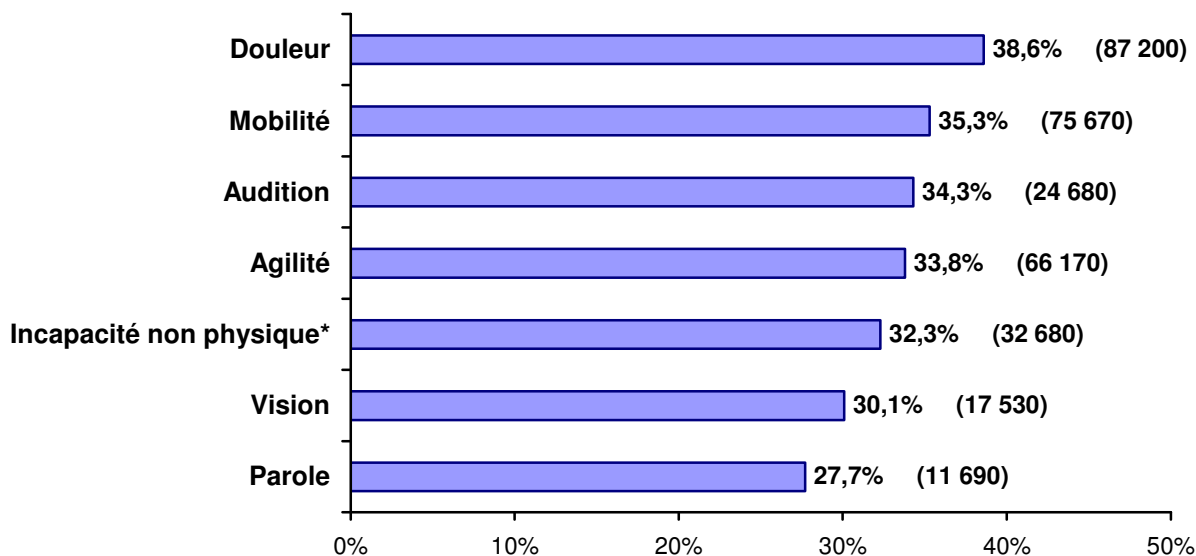
Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux d'activité selon le type d'incapacité

Les données de l'EPLA 2001 révèlent que le taux d'activité varie également selon le type d'incapacité (figure 10). Ainsi, en 2001, les personnes avec une incapacité liée à la parole, à la vision ou avec une incapacité non physique sont, en proportion, les moins actives sur le marché du travail (moins du tiers des personnes ayant ces types

d'incapacités y sont actives). À l'inverse, les taux d'activités les plus élevés sont observés chez les personnes avec une incapacité liée à la douleur (39 %), à la mobilité (35 %), à l'audition (34 %) et à l'agilité (34 %).

Figure 10
Taux d'activité selon le type d'incapacité¹, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001



1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

* Cette catégorie inclut les difficultés d'apprentissage, la déficience intellectuelle, les limitations d'activités liées à un état émotif, psychologique ou psychiatrique, les limitations en raison de troubles de mémoire et les incapacités de type inconnu.

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux d'activité selon le plus haut niveau de scolarité complété

Le taux d'activité augmente avec le niveau de scolarité, tant parmi la population avec incapacité que parmi celle sans incapacité, ce qui tend à démontrer l'influence majeure de l'éducation sur la participation au marché du travail pour l'ensemble de la population (tableau 11). Toutefois, ces taux demeurent plus faibles au sein de la population avec incapacité, et ce, pour tous les niveaux de scolarité présentés. Il faut souligner cependant que cet écart défavorable avec la population sans incapacité s'amenuise avec la hausse du niveau de scolarité. Ainsi, le taux d'activité des personnes avec incapacité qui ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires représente un peu moins de la moitié de celui des personnes sans incapacité dans la même situation (ratio de 0,48) alors que le taux d'activité des personnes avec incapacité ayant un diplôme

d'études collégiales ou universitaires représente près des sept dixièmes de celui des personnes sans incapacité (ratio de 0,69).

Tableau 11

Taux d'activité selon le plus haut niveau de scolarité complété, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Sans diplôme d'études secondaires	28,5	59,9	0,48
Diplôme d'études secondaires ou métiers	42,6	80,1	0,53
Diplôme d'études collégiales/universitaires	60,3	87,3	0,69
Total	40,4	77,7	0,52

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux d'activité selon le besoin d'aide pour réaliser les AVQ

Au Québec, 68 % des personnes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans ont besoin d'aide (que les besoins soient comblés ou non) dans la réalisation des AVQ⁹ (donnée non présentée). Comme on peut le constater au tableau 12, le fait d'avoir besoin d'aide pour réaliser les AVQ affecte de manière importante la participation au marché du travail. Ainsi, le taux d'activité observé parmi la population ayant besoin d'aide pour réaliser les AVQ est nettement plus faible que celui observé parmi la population avec incapacité qui n'en a pas besoin (34 % c. 52 %).

La présence d'un besoin d'aide semble affecter davantage la participation des hommes au marché du travail que celle des femmes. En effet, le taux d'activité des hommes

⁹ Selon l'EPLA, les AVQ sont les activités de base réalisées à la maison ou autour de la maison telles que préparer les repas, faire de légers travaux ménagers (époussetage, rangement, etc.), effectuer les gros travaux ménagers (ménage du printemps ou entretien extérieur), faire des courses (comme l'épicerie) ou se rendre à ses rendez-vous, payer ses factures, s'occuper de ses finances personnelles, prendre soin des enfants, s'occuper de ses soins personnels (se laver, s'habiller ou prendre ses médicaments), recevoir des soins spécialisés (traitements médicaux) et se déplacer à l'intérieur de sa résidence. Pour plus d'information sur ce sujet, consulter le document sur les AVQ de la présente collection.

ayant besoin d'aide pour les AVQ est nettement plus faible que celui des hommes qui n'ont pas besoin d'aide (34 % c. 57 %; ratio de 0,59) alors que l'écart entre le taux d'activité des femmes qui ont besoin d'aide et celui des femmes qui n'en ont pas besoin est moins important (35 % c. 42 %; ratio de 0,84).

Par ailleurs, le fait d'avoir besoin d'aide pour les AVQ ne semble pas peser davantage sur la participation des 15 à 34 ans que sur celle des 35 à 64 ans puisque, dans les deux cas, les ratios « avec/sans besoin d'aide » sont similaires (0,64 c. 0,67).

Tableau 12

Taux d'activité selon le besoin d'aide pour les AVQ, le sexe et l'âge, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001

	Ayant besoin d'aide pour les AVQ	N'ayant pas besoin d'aide pour les AVQ	Ratio avec/sans besoin d'aide pour les AVQ
	%		
Sexe			
Hommes	33,9	57,1	0,59
Femmes	34,8	41,5	0,84
Âge			
15 à 34 ans	42,2	66,5	0,64
35 à 64 ans	32,8	49,1	0,67
Total	34,4	52,1	0,66

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux d'activité selon la capacité de se déplacer

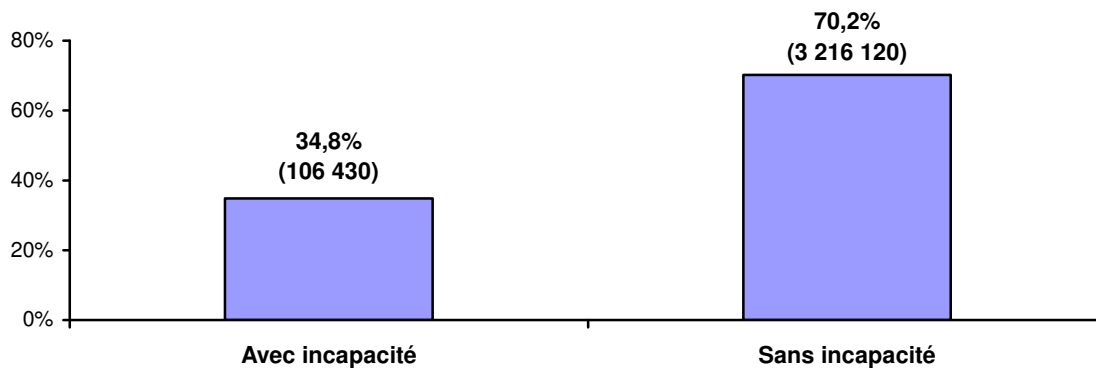
Étonnamment, le taux d'activité ne varie pas selon la présence d'une limitation dans les déplacements en général contrairement à ce qu'on aurait pu supposer. Ainsi, selon l'EPLA 2001, le taux d'activité des personnes avec incapacité qui, au cours d'une période de douze mois, ont été dans l'impossibilité ou ont éprouvé de la difficulté à effectuer des déplacements locaux ou sur de grandes distances en raison de leur incapacité, quel que soit le moyen de transport utilisé, était similaire au taux des personnes avec incapacité qui ne présentaient pas de telles difficultés (39 % c. 41 %) (données non présentées).

Le taux d'emploi

Le taux d'emploi correspond à la proportion de personnes qui occupent un emploi sur l'ensemble de la population en âge de travailler (15 à 64 ans). Ce taux peut s'avérer une mesure de la réussite de l'intégration sur le marché du travail puisqu'il réfère à la proportion de personnes occupant effectivement un emploi sur l'ensemble de la population en âge de travailler. Ainsi, en 2001 au Québec, 35 % des personnes avec incapacité en âge de travailler étaient en emploi comparativement à 70 % des personnes sans incapacité du même âge (figure 11), ce qui correspond à environ 106 430 personnes. Ce taux d'emploi ne représente que la moitié de celui des personnes sans incapacité (ratio de 0,50) (voir tableau 13).

Figure 11

Taux d'emploi, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001



Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux d'emploi selon le sexe

Environ 38 % des hommes avec incapacité de 15 à 64 ans occupent un emploi comparativement à près de 76 % des hommes sans incapacité du même âge (tableau 13). Ce taux diminue à 31 % chez les femmes avec incapacité en comparaison d'un taux d'emploi de 65 % chez les femmes sans incapacité. Qu'ils aient ou non une incapacité, les hommes s'avèrent ainsi plus nombreux que les femmes à être en emploi.

On remarque par ailleurs que le ratio « avec/sans incapacité » varie peu selon le sexe (0,51 pour les hommes et 0,48 pour les femmes), ce qui signifie que la présence d'une incapacité ne semble pas affecter davantage un sexe plus que l'autre au regard du taux d'emploi.

Tableau 13
Taux d'emploi selon le sexe, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
		%	
Hommes	38,2	75,6	0,51
Femmes	31,3	64,9	0,48
Total	34,8	70,2	0,50

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux d'emploi selon l'âge

Le taux d'emploi augmente avec l'âge chez les personnes sans incapacité, passant de 66 % chez les 15 à 34 ans à 73 % chez les 35 à 64 (tableau 14) alors qu'il diminue chez les personnes avec incapacité, passant de 43 % chez les 15 à 34 ans à 33 % chez les 35 à 64 ans.

En fait, parmi l'ensemble des personnes avec incapacité en âge de travailler, il semble que ce sont les personnes âgées entre 35 à 64 ans qui éprouvent le plus de difficultés à être en emploi comparativement à la population sans incapacité de cet âge. En effet, le taux d'emploi des 15 à 34 ans avec incapacité représente environ les deux tiers (ratio de 0,65) de celui des personnes sans incapacité du même âge alors que chez les personnes avec incapacité de 35 à 64 ans, ce taux ne représente que moins de la moitié (ratio de 0,45) de celui des personnes sans incapacité du même âge.

Tableau 14
**Taux d'emploi selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité,
 Québec, 2001**

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
		%	
15 à 34 ans	42,8	65,8	0,65
35 à 64 ans	33,1	73,0	0,45
Total	34,8	70,2	0,50

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux d'emploi selon le croisement de l'âge et du sexe

L'analyse du taux d'emploi selon le croisement du sexe et de l'âge révèle d'importantes variations (tableau 15). On observe d'abord que le taux d'emploi augmente avec l'âge chez les hommes (68 % à 81 %) et les femmes (63 % à 66 %) sans incapacité, bien que cette augmentation ne soit que légère chez ces dernières alors qu'il diminue avec l'âge chez les hommes avec incapacité (42 % à 38 %), mais surtout chez les femmes avec incapacité (44 % à 29 %). Fait intéressant à noter : le taux d'emploi des hommes de 15 à 34 ans avec incapacité est similaire à celui observé chez les femmes avec incapacité du même âge (42 % c. 44 %).

Les écarts observés entre les taux d'emploi des populations avec et sans incapacité (exprimés sous forme de ratio) ne révèlent toutefois pas d'écarts majeurs selon le croisement du sexe et de l'âge. Ainsi, il appert qu'au sein des deux catégories d'âge, la présence d'une incapacité n'affecte pas davantage un sexe plus que l'autre en ce qui concerne le taux d'emploi.

Tableau 15
Taux d'emploi selon le sexe et l'âge, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Hommes			
15 à 34 ans	41,7	68,2	0,61
35 à 64 ans	37,5	80,5	0,47
Total	38,2	75,6	0,51
Femmes			
15 à 34 ans	43,9	63,4	0,69
35 à 64 ans	28,7	65,8	0,44
Total	31,3	64,9	0,48

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux d'emploi selon le niveau de gravité de l'incapacité

La gravité de l'incapacité a un impact certain sur le taux d'emploi. Ainsi, le taux d'emploi des personnes avec une incapacité grave ou très grave est, en proportion, nettement moins élevé que celui des personnes avec une incapacité modérée ou légère (22 % c. 40 % et 52 %) (tableau 16). Il est par ailleurs intéressant de remarquer qu'un peu plus de la moitié (52 %) des personnes avec une incapacité légère occupent un emploi.

Tableau 16
Taux d'emploi selon la gravité de l'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001

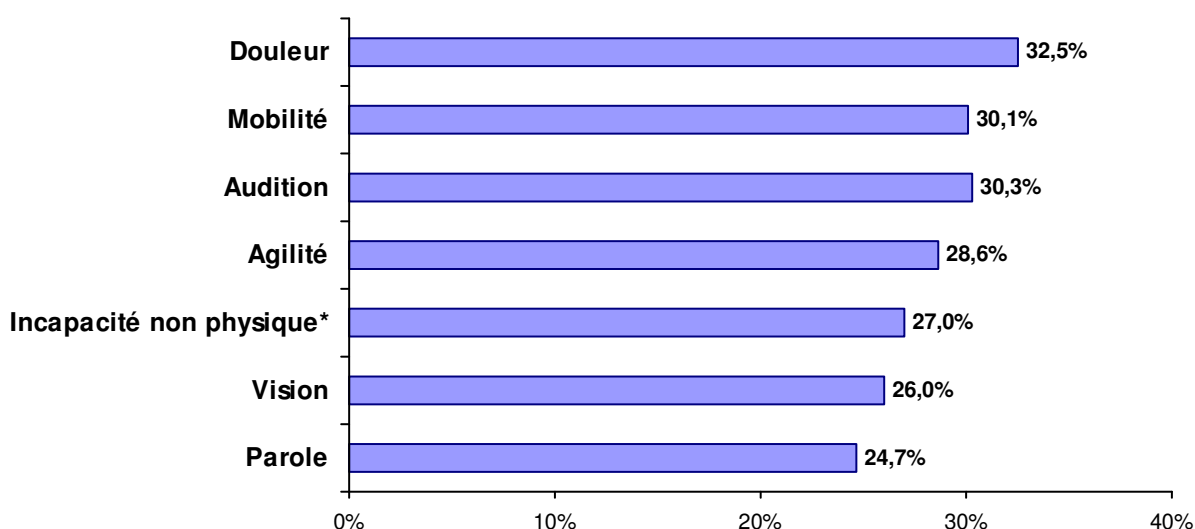
	%
Légère	52,1
Modérée	40,2
Grave/Très grave	21,8
Total	34,8

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux d'emploi selon le type d'incapacité

Le taux d'emploi varie également selon le type d'incapacité (figure 12). Ainsi, selon l'EPLA 2001, les taux d'emploi observés chez les personnes avec une incapacité liée à la parole, à la vision ou avec une incapacité non physique sont, en proportion, les plus faibles alors que ceux notés chez les personnes avec une incapacité liée à la douleur, à la mobilité, à l'audition et à l'agilité sont les plus élevés.

Figure 12
Taux d'emploi selon le type d'incapacité¹, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001



1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

* Cette catégorie inclut les difficultés d'apprentissage, la déficience intellectuelle, les limitations d'activités liées à un état émotif, psychologique ou psychiatrique, les limitations en raison de troubles de mémoire et les incapacités de type inconnu.

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux d'emploi selon le plus haut niveau de scolarité complété

Le taux d'emploi augmente avec le niveau de scolarité, tant parmi la population avec incapacité que parmi celle sans incapacité (tableau 17). Toutefois, ces taux demeurent plus faibles au sein de la population avec incapacité, et ce, pour tous les niveaux de scolarité présentés. L'écart défavorable avec la population sans incapacité s'amenuise toutefois avec la hausse du niveau de scolarité. Ainsi, le taux d'emploi des personnes avec incapacité qui ne détiennent pas de diplôme d'études secondaires représente un peu moins de la moitié de celui des personnes sans incapacité dans la même situation

(ratio de 0,46) alors que le taux d'emploi des personnes avec incapacité ayant un diplôme d'études collégiales ou universitaires représente près des sept dixièmes de celui des personnes sans incapacité (ratio de 0,67).

Tableau 17

Taux d'emploi selon le plus haut niveau de scolarité complété, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Sans diplôme d'études secondaires	23,5	51,1	0,46
Diplôme d'études secondaires ou métiers	36,6	72,3	0,51
Diplôme d'études collégiales/universitaires	54,4	81,1	0,67
Total	34,8	70,2	0,50

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le poids relatif de la population avec incapacité sur la population totale

Comme il a été souligné précédemment (voir tableau 2, p. 41), les personnes avec incapacité en âge de travailler représentent 6,6 % de la population du même âge. Or, les 106 430 personnes avec incapacité occupant un emploi ne représentent que 3,2 % de l'ensemble de la population en emploi en 2001 (tableau 18). Elles sont donc sous-représentées. Par contre, on remarque qu'elles sont surreprésentées parmi la population inactive puisqu'elles comptent pour 15 % de l'ensemble de cette population.

Tableau 18

Estimations de la population de 15 à 64 ans selon le statut d'emploi, Québec, 2001

	Population avec incapacité	Population totale (avec et sans incapacité)	Poids relatif de la population avec incapacité sur la population totale
	Population estimée		%
En emploi	106 430	3 322 550	3,2
Au chômage	17 010	358 440	4,8
Inactif	182 800	1 206 100	15,2

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

La situation des personnes en emploi

Rappelons que 35 % des personnes avec incapacité en âge de travailler occupent un emploi comparativement à 70 % des personnes sans incapacité, ce qui représente environ 106 430 personnes au Québec en 2001 (figure 11, p. 56). Ces personnes vivent-elles des conditions d'emploi comparables à celles observées parmi la population sans incapacité? Présentent-elles un niveau similaire de satisfaction générale au regard de leur emploi? Ont-elles un accès suffisant aux aides, services ou aménagements adaptés dont elles ont besoin pour fonctionner adéquatement dans leur milieu de travail? C'est à ces questions que nous tenterons de répondre dans cette section. Dans un premier temps, nous comparerons les caractéristiques de l'emploi chez les personnes avec et sans incapacité puis, dans un second temps, nous traiterons de la situation même des personnes avec incapacité en emploi, c'est-à-dire des limitations vécues sur le plan du travail, des besoins d'aides, de services et d'aménagements adaptés en milieu de travail et de la discrimination en raison de l'état ou du problème de santé. Il faut souligner que la majorité des données qui composent la première partie de cette section sont tirées de l'EDTR, de l'ESG et l'ESCC parce que l'EPLA ne contenait pas les variables nécessaires pour documenter cet aspect du travail ou encore, quand elles l'étaient, ne permettait pas la comparaison entre les populations avec et sans incapacité. Enfin, il est nécessaire de rappeler que ces enquêtes couvrent une population plus large de personnes avec incapacité que l'EPLA, en incluant notamment les personnes avec des incapacités temporaires. Les analyses qui en découlent doivent donc tenir compte de cette particularité.

Permanence de l'emploi

Selon l'EPLA 2001, 86 % des personnes avec incapacité de 15 à 64 ans ont un emploi permanent et 14 % un emploi non permanent, c'est-à-dire un emploi saisonnier, temporaire ou occasionnel (données non présentées). L'estimation pour la population sans incapacité quant à cet indicateur n'est pas disponible avec l'EPLA; c'est pourquoi, il est impossible de comparer les deux populations sur ce point.

Soulignons que les personnes de 15 à 34 ans sont, en proportion, moins nombreuses que celles de 35 à 64 ans à occuper un emploi permanent (79 % c. 88 %). Cette proportion ne varie toutefois pas significativement selon le sexe, le plus haut niveau de scolarité complété ni le besoin global d'aide pour les AVQ (données non présentées).

Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total

Selon l'EDTR qui, rappelons-le, couvre une population plus large de personnes avec incapacité, en incluant notamment les personnes avec des incapacités temporaires, peu de différences sont observées entre les personnes avec et sans incapacité concernant le régime de travail en 2003, c'est-à-dire le travail à temps plein ou à temps partiel (tableau 19). Soulignons que, déjà en 1991, on constatait peu de différences entre les deux populations sur cette caractéristique de l'emploi (Fawcett 1996). En fait, chez les personnes avec incapacité âgées de 16 à 64 ans, la part du temps partiel dans l'emploi total est même inférieure à celle qu'on observe parmi les personnes sans incapacité (17 % c. 18 %). Cette situation s'explique essentiellement par l'écart important observé sur ce point entre les hommes avec et sans incapacité (7 % c. 11 %; ratio de 0,64) alors que chez les femmes, la part du temps partiel dans l'emploi total est similaire (27 % c. 26 %; ratio de 1,02). Notons par ailleurs que, peu importe la présence d'une incapacité, la part du temps partiel dans l'emploi total est, en proportion, nettement plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 19

Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total selon l'âge et le sexe, population de 16 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2003

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Hommes	7,3	11,4	0,64
Femmes	26,8	26,2	1,02
Total	16,7	18,3	0,92

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2003, Statistique Canada
 Traitement : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2006

Secteur d'activité

Les données de l'EDTR 2003 présentées au tableau 20 révèlent qu'à l'instar de la population sans incapacité, les secteurs d'activité qui s'avèrent les plus fréquents parmi la population avec incapacité sont en premier lieu celui de la fabrication (16 % parmi les deux populations), celui des soins de la santé et de l'assistance sociale (13 % c. 12 % parmi la population sans incapacité) et le secteur du commerce (13 % c. 15 %).

Tableau 20

Répartition des personnes en emploi selon le secteur d'activité, population de 16 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2003

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Foresterie, pêches, mines, pétrole, gaz	2,7	1,5	1,77
Gestion d'entreprise et services administratifs	5,8	3,7	1,56
Autres services	7,0	4,5	1,56
Transport et entreposage	4,4	3,4	1,28
Construction	6,0	4,9	1,24
Soins de santé et assistance sociale	13,4	11,8	1,14
Fabrication	16,4	15,9	1,03
Administration publique	6,0	5,9	1,02
Services d'enseignement	6,4	7,1	0,90
Hébergement et restauration	5,8	6,5	0,89
Commerce	12,5	15,2	0,82
Services professionnels, scientifiques et techniques	5,0	6,6	0,76
Information, culture et loisir	3,8	5,0	0,76
Finance, assurance, immobilier et location	3,1	5,6	0,56
Agriculture	-	-	-
Services publics	-	-	-
Total	100	100	1,00

Note : Les cases avec tirets indiquent des données qui ne peuvent être publiées à cause du faible nombre d'observations.

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2003, Statistique Canada
 Traitement : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2006

D'un autre angle, il ressort que la population avec incapacité est sous-représentée par rapport à celle sans incapacité dans certains secteurs d'activité alors qu'elle est surreprésentée dans d'autres secteurs. De fait, les données indiquent que les personnes avec incapacité sont surreprésentées dans les secteurs d'activité de la foresterie, des pêches, des mines, de l'extraction de pétrole et de gaz (ratio de 1,77),

dans celui de la gestion d'entreprise et des services administratifs (ratio de 1,56), dans le secteur du transport et de l'entreposage (ratio de 1,28), dans le secteur de la construction (ratio de 1,24) et dans celui des soins de santé et assistance sociale (ratio de 1,14). À l'opposé, elles sont sous-représentées dans le secteur des finances, de l'assurance, de l'immobilier, de la location (ratio de 0,56) ainsi que dans les services d'information, de la culture et du loisir (ratio de 0,76) et dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (ratio de 0,76).

Catégories professionnelles

Toujours selon l'EDTR 2003, les catégories professionnelles qui comprennent les proportions les plus élevées de personnes avec incapacité en emploi sont les suivantes (tableau 21) : « personnel d'hébergement, voyages, sport et loisir » (12 %), « personnel de bureau (incluant la supervision) » (9,0), « surveillants, conducteurs, monteurs et fabrication » (8 %) et « cadres supérieurs et autres cadres » (7 %).

Tableau 21

Répartition des personnes en emploi selon la profession, population de 16 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2003

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Personnel soutien familial et garderie	3,0	1,8	1,70
Métiers de la construction	3,0	1,8	1,70
Professions propres au secteur primaire	4,7	3,4	1,40
Personnel hébergement, voyages, sport, loisir	12,1	9,0	1,34
Transports et conducteurs d'équipement lourd	4,4	3,3	1,32
Personnel technique et soutien en santé	4,0	3,2	1,23
Surveillants, conducteurs, monteurs, fabrication	7,7	6,9	1,12
Personnel bureau (incluant supervision)	9,0	8,4	1,07
Sciences sociales, adm. publique et religion	2,8	2,7	1,05
Autres métiers	5,6	5,4	1,04
Chefs et personnel services aliments boisson	3,7	3,7	1,00
Arts, culture, sport et loisirs	3,8	4,1	0,94
Cadres supérieurs et autres cadres	6,8	7,9	0,86
Enseignants	3,5	4,1	0,86
Sciences naturelles et appliquées	4,9	7,2	0,68
Vendeur, commis, caissiers (vente détail)	4,1	6,7	0,61
Personnel finance secrétariat administration	3,0	5,4	0,54
Professionnels gestion affaires et finances	-	-	-
Professionnels soins santé et sciences infirmières	-	-	-
Personnel vente/achat en gros, ass. imm.	-	-	-
Personnel des services de protection	-	-	-
Entrepreneurs, contremaîtres métiers, trans.	-	-	-
Aides de soutien des métiers, manœuvres	-	-	-
Manœuvres fabrication et utilité publique	-	-	-
Total	100	100	1,00

Note : Les cases avec tirets indiquent des données qui ne peuvent être publiées à cause du faible nombre d'observations.

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2003, Statistique Canada

Traitement : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2006

Parmi la population sans incapacité, les catégories professionnelles les plus fréquentes sont les suivantes : « personnel d'hébergement, voyages, sport et loisir » (9 %), « personnel de bureau (incluant la supervision) » (8 %), « cadres supérieurs et autres cadres » (8 %) et « sciences naturelles et appliquées » (7 %).

On observe par ailleurs que les personnes avec incapacité se trouvent davantage que les personnes sans incapacité dans les catégories professionnelles suivantes :

« personnel de soutien familial et de garderie » (ratio de 1,70), « métiers de la construction » (ratio de 1,70), « professions propres au secteur primaire » (ratio de 1,40), « personnel d'hébergement, voyage, sports et loisir » (ratio de 1,34), et « transport et conducteurs d'équipement lourd » (ratio de 1,32). À l'inverse, elles sont proportionnellement moins présentes que les personnes sans incapacité au sein des catégories suivantes : « personnel en finance, secrétariat et administration » (ratio de 0,54), « vendeurs, commis, caissiers (vente au détail) » (ratio de 0,61), « sciences naturelles et appliquées » (ratio de 0,68), enseignants (ratio de 0,86) et « cadres supérieurs et autres cadres » (ratio de 0,86).

Salaire horaire moyen

Étonnamment, selon l'EDTR¹⁰, le salaire horaire moyen des personnes avec incapacité est légèrement supérieur à celui des personnes sans incapacité (18,26 \$ c. 17,81 \$) alors qu'on aurait pu s'attendre à un salaire horaire plus faible (tableau 22). Cet écart favorable s'observe tant chez les hommes avec incapacité (19,50 \$ c. 19,36 \$) que chez les femmes avec incapacité (17,06 \$ c. 16,09 \$).

Tableau 22
Salaire horaire moyen selon le sexe et l'âge, population de 16 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2003

	Avec incapacité	Sans incapacité
	\$	
Sexe		
Hommes	19,50	19,36
Femmes	17,06	16,09
Âge		
16 à 34 ans	14,11	14,23
35 à 54 ans	19,63	20,74
55 à 64 ans	21,09	20,12
Total	18,26	17,81

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2003, Statistique Canada
 Traitement : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2006

¹⁰ L'EDTR, rappelons-le, couvre une population plus large de personnes avec incapacité, en incluant notamment les personnes avec des incapacités temporaires.

Le salaire horaire moyen est toutefois inférieur à celui des personnes sans incapacité que chez les personnes avec incapacité âgées de 16 à 34 ans (14,11 \$ c. 14,23 \$) de même que chez celles âgées de 35 à 54 ans (19,63 \$ c. 20,74 \$). Seules les personnes avec incapacité plus âgées (55 à 64 ans) présentent un salaire horaire moyen supérieur à celui des personnes sans incapacité du même âge (21,09 \$ c. 20,12 \$).

Taux de syndicalisation

Le taux de syndicalisation observé chez les personnes avec incapacité est identique à celui observé chez les personnes sans incapacité, soit 39 % (tableau 23). Ce taux est cependant légèrement plus faible chez les femmes avec incapacité que chez celles sans incapacité (ratio de 0,96) alors qu'à l'inverse, il est un peu plus élevé chez les hommes avec incapacité que chez les hommes sans incapacité (ratio de 1,06).

Tableau 23

Taux de syndicalisation selon le sexe et l'âge, population de 16 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2003

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Sexe			
Hommes	39,3	41,1	0,96
Femmes	38,8	36,8	1,06
Âge			
16 à 34 ans	29,4	32,2	0,91
35 à 54 ans	44,2	44,4	1,00
55 à 64 ans	38,0	44,8	0,85
Total	39,0	39,0	1,00

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2003, Statistique Canada
 Traitement : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2006

Le taux de syndicalisation varie également selon l'âge. Peu importe la présence d'une incapacité, ce taux est à son plus faible chez les 16 à 34 ans. Toutefois, les personnes avec incapacité de cet âge affichent un taux légèrement plus faible que celles sans incapacité (ratio de 0,91). Les personnes avec incapacité âgées de 35 à 44 ans présentent, pour leur part, un taux de syndicalisation similaire à celui des personnes sans incapacité, soit 44 %. Enfin, le taux de syndicalisation est à son maximum chez les personnes sans incapacité de 55 à 64 ans alors que chez les personnes avec

incapacité de cet âge, il diminue à 38 %, ce qui signifie un écart plus important entre ces deux populations (ratio de 0,85).

Horaire de travail habituel

Dans l'ensemble, la population avec incapacité présente un horaire de travail habituel assez comparable à celui observé parmi la population sans incapacité (tableau 24). En effet, 71 % des personnes avec incapacité travaillent selon un quart normal de jour comparativement à 73 % des personnes sans incapacité (ratio de 0,97), près de 8 % travaillent selon un quart normal de soir en comparaison de 7 % des personnes sans incapacité et 2,7 % travaillent sur un quart de nuit comparativement à 2,4 %. Enfin, 19 % des personnes avec incapacité travaillent selon un autre quart de travail (rotatif, brisé, sur appel ou horaire irrégulier) en comparaison de 18 % des personnes sans incapacité.

Tableau 24

Horaire de travail habituel selon le sexe, population de 15 à 75 ans avec et sans incapacité qui a un emploi ou a eu un emploi dans les derniers 12 mois, Québec, 2003

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Hommes			
Quart normal de jour	71,8	71,4	1,01
Quart normal de soir	5,7	6,2	0,92
Quart normal de nuit	4,3*	3,3	1,30
Autres ¹	18,2	19,1	0,95
Femmes			
Quart normal de jour	69,6	74,4	0,94
Quart normal de soir	9,4	7,9	1,19
Quart normal de nuit	1,1*	1,4*	0,79
Autres ¹	19,9	16,3	1,22
Total			
Quart normal de jour	70,7	72,8	0,97
Quart normal de soir	7,6	6,9	1,10
Quart normal de nuit	2,7*	2,4	1,13
Autres ¹	19,0	17,9	1,06

1. Quart rotatif, quart brisé, sur appel, horaire irrégulier ou autre.

* Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %; interpréter avec prudence.

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2003, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Travail les fins de semaine

Le tableau 25 permet de constater que la proportion de la population avec incapacité qui travaille habituellement les fins de semaine est semblable à celle observée parmi la population sans incapacité, c'est-à-dire 36 % (ratio de 1,00). Cette situation varie peu selon le sexe, et ce, pour les deux populations. Toutefois, le travail les fins de semaine est proportionnellement plus fréquent chez les 15 à 34 ans et chez les 65 à 74 ans avec et sans incapacité. Soulignons cependant que les personnes de 65 à 74 ans avec incapacité sont, en proportion, 1,3 fois plus nombreuses que celles sans incapacité du même âge à travailler habituellement les fins de semaine.

Tableau 25

Travail habituellement les fins de semaine selon le sexe et l'âge, population de 15 à 75 ans avec et sans incapacité qui a un emploi ou a eu un emploi dans les derniers 12 mois, Québec, 2003

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Sexe			
Hommes	35,6	36,1	0,99
Femmes	37,1	36,2	1,02
Âge			
15 à 34 ans	44,3	45,0	0,98
35 à 54 ans	31,3	29,5	1,06
55 à 64 ans	33,6	29,6	1,14
65 à 75 ans	56,3	42,6	1,32
Total	36,3	36,2	1,00

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2003, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

État du travail à son compte

Dans l'ensemble, les personnes avec incapacité sont employées ou travaillent à leur compte dans des proportions similaires à celles observées parmi la population sans incapacité (tableau 26). En fait, la majorité de la population avec incapacité (85 %) et sans incapacité (86 %) est employée alors que seulement 15 % travaille à son compte ou le fait sans rémunération dans une entreprise familiale.

Qu'elles aient ou non une incapacité, les femmes sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes à être employées. Par ailleurs, la proportion de personnes qui sont employées diminue avec l'âge tant parmi la population avec incapacité que parmi celle sans incapacité. À l'inverse, la proportion des personnes travaillant à leur compte ou travaillant sans rémunération dans une entreprise familiale augmente avec l'âge au sein des deux populations, mais davantage encore parmi la population avec incapacité, passant de 7 % chez les 15 à 34 ans à près de 57 % chez les 65 à 74 ans.

Tableau 26

État du travail à son compte selon le sexe et l'âge, population de 15 à 75 ans avec et sans incapacité qui a un emploi ou a eu un emploi dans les 12 derniers mois, Québec, 2003

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Hommes			
Employé	81,1	83,6	0,97
À son compte ou non rémunéré ¹	18,9	16,4	1,15
Femmes			
Employé	88,8	87,9	1,01
À son compte ou non rémunéré	11,2	12,1	0,93
15 à 34 ans			
Employé	92,7	92,5	1,00
À son compte ou non rémunéré	7,3	7,5	0,97
35 à 54 ans			
Employé	84,4	82,2	1,03
À son compte ou non rémunéré	15,6	17,8	0,88
55 à 64 ans			
Employé	74,7	77,5	0,96
À son compte ou non rémunéré	25,3	22,5	1,12
65 à 74 ans			
Employé	43,5*	52,5	0,83
À son compte ou non rémunéré	56,5	47,5	1,19
Total			
Employé	84,9	85,6	0,99
À son compte ou non rémunéré	15,1	14,4	1,05

1. Non rémunéré dans une entreprise familiale.

* Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %; interpréter avec prudence.

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2003, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Niveau de satisfaction à l'égard du travail ou de l'activité principale¹¹

Dans l'ensemble, la proportion de personnes qui se disent insatisfaites de leur travail ou de leur activité principale est 2,6 fois plus élevée chez les personnes avec incapacité que chez celles sans incapacité (13 % c. 4,9 %) (tableau 27). Ce taux d'insatisfaction ne varie pas selon le sexe au sein de la population avec incapacité (13 % chez les hommes et les femmes) et peu dans la population sans incapacité (6 % chez les hommes c. 4,2 % chez les femmes). Toutefois, on observe une variation importante selon le sexe dans les écarts entre les populations avec et sans incapacité. En effet, les femmes avec incapacité sont trois fois plus nombreuses à être insatisfaites de leur travail ou de leur activité principale que les femmes sans incapacité (13 % c. 4,2 %) alors que les hommes avec incapacité sont, pour leur part, 2,2 fois plus nombreux que les hommes sans incapacité à l'être (13 % c. 6 %), soit un écart plus faible.

D'un autre point de vue, on note qu'un peu plus de la moitié des personnes avec incapacité se déclarent satisfaites de leur travail ou de leur activité principale comparativement aux deux tiers des personnes sans incapacité (51 % c. 67 %; ratio de 0,77).

¹¹ Cette donnée inclut les personnes de 15 ans et plus qui travaillent à un emploi rémunéré ou à leur compte ainsi que celles qui ne travaillent pas, mais qui ont une autre activité principale telle que chercher un emploi, être aux études, s'occuper des enfants, être à la retraite, etc.

Tableau 27

Niveau de satisfaction à l'égard du travail ou de l'activité principale selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2003

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Hommes			
Insatisfait	12,6	5,7	2,21
Moyennement satisfait	35,7	29,5	1,21
Satisfait	51,7	64,9	0,80
Femmes			
Insatisfait	12,7	4,2	3,02
Moyennement satisfait	37,3	27,7	1,35
Satisfait	50,0	68,2	0,73
Total			
Insatisfait	12,6	4,9	2,57
Moyennement satisfait	36,5	28,6	1,28
Satisfait	50,9	66,5	0,77

Source : Enquête sociale générale 2003, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

*Niveau de satisfaction à l'égard de l'équilibre vie professionnelle/
vie familiale*

La majorité des personnes avec incapacité (82 %) se disent satisfaites ou très satisfaites à l'égard de l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie familiale (tableau 28). Cette proportion est similaire à celle observée au sein de la population sans incapacité (81 %; ratio de 1,00). Qu'elles aient ou non une incapacité, les femmes sont un peu moins nombreuses que les hommes à se déclarer satisfaites sur ce point. D'autre part, il faut souligner qu'environ une personne sur dix, avec ou sans incapacité, considère que l'équilibre entre sa vie professionnelle et sa vie familiale est insatisfaisant ou très insatisfaisant.

Tableau 28

Niveau de satisfaction à l'égard de l'équilibre vie professionnelle/vie familiale selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2003

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
	%		
Hommes			
Insatisfait ou très insatisfait	8,4	10,0	0,84
Ni satisfait/ni insatisfait	9,0	7,9	1,14
Satisfait ou très satisfait	82,6	82,1	1,01
Femmes			
Insatisfait ou très insatisfait	11,0	9,8	1,12
Ni satisfait/ni insatisfait	9,2	9,6	0,96
Satisfait ou très satisfait	79,8	80,6	0,99
Total			
Insatisfait ou très insatisfait	9,4	9,9	0,95
Ni satisfait/ni insatisfait	9,0	8,7	1,03
Satisfait ou très satisfait	81,6	81,4	1,00

Source : Enquête sociale générale 2003, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Les difficultés et besoins particuliers des personnes avec incapacité en emploi

Cette section présente des données concernant uniquement la population avec incapacité en emploi. En effet, il est ici question des impacts et répercussions de l'incapacité sur le travail, tant en termes de limitations que de discrimination en raison de l'état ou du problème de santé. On y aborde également les besoins d'aides de services et d'aménagements adaptés en milieu de travail tels qu'exprimés par cette population afin de pouvoir effectuer adéquatement leur travail.

Limitations sur le plan du travail

Plus de la moitié des personnes avec incapacité occupant un emploi ont vécu des limitations sur le plan du travail (55 %), c'est-à-dire qu'elles ont déjà changé de genre de travail, modifié la quantité de travail effectuée ou changé d'emploi en raison de leur état, ce qui représente environ 57 550 personnes au Québec en 2001 (tableau 29).

Cette situation ne varie pas significativement selon le sexe ni l'âge, mais varie beaucoup selon le niveau de gravité. Ainsi, les personnes avec une incapacité grave ou très grave sont proportionnellement plus nombreuses à avoir vécu de telles limitations sur le plan du travail que celles avec une incapacité modérée ou légère (70 % c. 53 % et 46 %).

Tableau 29

Limitations sur le plan du travail selon la gravité de l'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2001

	%	Population estimée
Légère	46,2	19 080
Modérée	52,9	17 250
Grave/Très grave	69,7	21 230
Total	55,1	57 550

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail

Plus de la moitié des personnes avec incapacité en emploi ont déclaré avoir besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour travailler (54 %) (tableau 30), ce qui correspond à environ 47 570 personnes. Ce besoin est nettement plus élevé chez les personnes avec une incapacité grave ou très grave que chez les personnes avec une incapacité modérée ou légère. Ainsi, 81 % des personnes avec une incapacité grave ou très grave qui occupent un emploi ont besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour travailler. Cette proportion diminue à 53 % chez les personnes avec une incapacité modérée alors que chez les personnes avec une incapacité légère, elle est de 34 %. Notons que le besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail ne varie pas significativement selon le sexe et l'âge.

Tableau 30

Besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail selon la gravité de l'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2001

	%	Population estimée
Légère	33,7	11 320
Modérée	52,8	14 980
Grave/Très grave	80,5	21 260
Total	53,8	47 570

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Notons que parmi les personnes avec incapacité en emploi qui déclarent avoir besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour travailler, près du tiers (32 %) ont des besoins qui ne sont pas comblés, ce qui représente environ 14 280 personnes en 2001 (données non présentées).

Discrimination en raison de l'incapacité

Les personnes avec incapacité qui sont en emploi sont sujettes à vivre des situations de discrimination en raison de leur état. Ainsi, en 2001, 14 % d'entre elles estimaient qu'en raison de leur état, on leur avait refusé un emploi et 10 % qu'elles avaient subi une mise à pied dans les cinq années précédant l'enquête (tableau 31). Par ailleurs, 9 % considéraient s'être fait refuser une promotion et 2,7 %, des cours de formation. Ces proportions ne varient pas significativement selon le sexe ou l'âge.

Tableau 31

Discrimination en raison de l'incapacité dans les cinq années précédant l'enquête, population de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi, Québec, 2001

	%	Population estimée
Se faire refuser un emploi	14,2	14 640
Se faire refuser une promotion	9,2*	9 570
Se faire refuser des cours de formation	2,7**	2 810
Se faire mettre à pied	9,8*	10 190

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

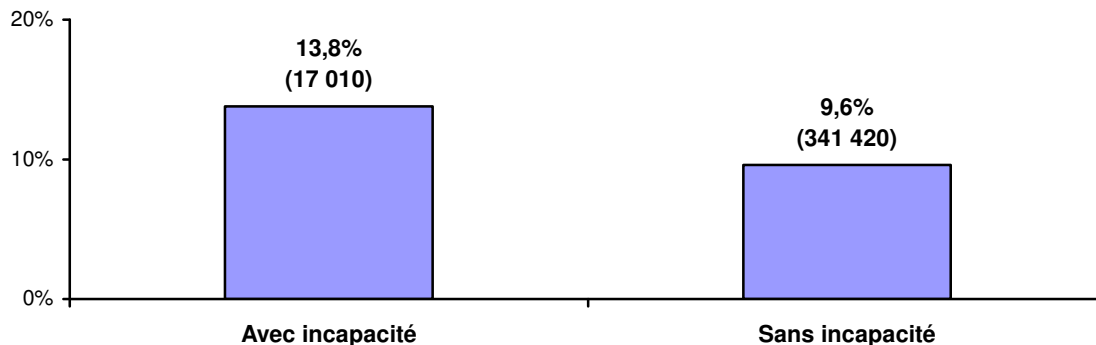
Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux de chômage

Le taux de chômage peut être considéré comme une mesure de l'ampleur des difficultés d'insertion en emploi des personnes en âge de travailler, qu'elles aient ou non une incapacité. Il correspond à la proportion de personnes au chômage sur l'ensemble de la population active (en emploi ou au chômage). Ainsi, en 2001 au Québec, le taux de chômage s'établissait à 14 % chez les personnes avec incapacité, soit 1,4 fois plus élevé que celui observé chez les personnes sans incapacité (10 %) (figure 13).

Figure 13
Taux de chômage, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001



Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux de chômage selon le sexe

Le taux de chômage des hommes avec incapacité est, en proportion, plus élevé que celui observé chez les hommes sans incapacité (14 % c. 10 %) (tableau 32). Il en est de même chez les femmes avec incapacité où le taux de chômage est de 13 % comparativement à 9 % chez les femmes sans incapacité. Notons aussi que le taux de chômage est plus élevé chez les hommes que chez les femmes, et ce, peu importe la présence d'une incapacité.

Par ailleurs, soulignons que la présence d'une incapacité ne semble pas affecter davantage un sexe plus que l'autre au regard du taux de chômage puisque les ratios « avec et sans » sont similaires.

Tableau 32
Taux de chômage selon le sexe, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
		%	
Hommes	14,2*	10,1	1,41
Femmes	13,3*	9,1	1,46
Total	13,8	9,6	1,44

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux de chômage selon l'âge

Le taux de chômage fluctue selon l'âge (tableau 33). Il est de près de 16 % chez les personnes de 15 à 34 ans avec incapacité comparativement à 14 % chez les personnes sans incapacité du même âge. Chez les 35 à 64 ans, le taux de chômage est de 13 % chez les personnes avec incapacité en comparaison de 7 % chez les personnes sans incapacité. L'observation des écarts, exprimés sous forme de ratio, permet d'ailleurs de constater que la présence d'une incapacité affecte davantage le taux de chômage des personnes de 35 à 64 ans que celui des personnes plus jeunes (15 à 34 ans). En effet, le taux de chômage des personnes avec incapacité de 15 à 34 ans n'est que légèrement supérieur à celui des personnes sans incapacité du même âge (ratio de 1,13) alors que le taux de chômage des personnes avec incapacité de 35 à 64 ans est presque deux fois plus élevé que celui des personnes sans incapacité du même âge (ratio de 1,90).

Tableau 33
Taux de chômage selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001

	Avec incapacité	Sans incapacité	Ratio avec/sans
		%	
15 à 34 ans	15,5*	13,7	1,13
35 à 64 ans	13,3*	7,0	1,90
Total	13,8	9,6	1,44

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

La situation des personnes au chômage

Rappelons qu'en 2001, environ 17 010 personnes avec incapacité étaient au chômage au Québec (voir figure 13, p. 77). Cette section s'attarde à explorer la situation de ces personnes.

Dernière période d'emploi

Selon l'EPLA 2001, près de 71 % des personnes avec incapacité qui étaient au chômage disaient avoir eu une période d'emploi dans les douze mois précédant l'enquête (donnée non présentée).

Durée moyenne du chômage

Selon l'EDTR qui, rappelons-le, couvre une population plus large de personnes avec incapacité, notamment en incluant les personnes avec des incapacités temporaires, la durée moyenne du chômage est d'un peu plus de 23 semaines chez les personnes avec incapacité comparativement à 17 semaines chez les personnes sans incapacité, soit 6 semaines de plus (tableau 34). La durée moyenne du chômage varie selon le sexe et l'âge. Elle est nettement plus longue chez les hommes avec incapacité que chez les femmes avec incapacité (28 semaines c. 17 semaines). Par ailleurs, il faut souligner l'écart particulièrement élevé qui existe entre les hommes avec incapacité et sans incapacité quant à la durée moyenne du chômage, soit un peu plus de 10 semaines alors que l'écart entre les femmes avec et sans incapacité sur ce point est de moins d'une semaine (0,9).

D'autre part, la durée moyenne du chômage augmente avec l'âge parmi la population avec incapacité, passant de 16 semaines chez les 16 à 34 ans à 25 semaines chez les 35 à 54 ans pour atteindre près de 30 semaines chez les 55 à 64 ans alors que parmi la population sans incapacité, la durée moyenne est de 15 semaines chez les 16 à 34 ans et plafonne à environ 20 semaines chez les plus âgés. Par conséquent, les écarts observés entre les deux populations augmentent aussi avec l'âge : l'écart n'est que de 1,4 semaines chez les 16 à 34 ans alors qu'il augmente à près de 6 semaines chez les

35 à 54 ans pour finalement atteindre un peu plus de 10 semaines chez les 55 à 64 ans, ce qui constitue une différence considérable.

Tableau 34
Durée moyenne du chômage (nombre de semaines) selon le sexe et l'âge, population de 16 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2003

	Avec incapacité	Sans incapacité	Différence avec/sans
	Nombre de semaines		
Sexe			
Hommes	28,4	17,9	10,5
Femmes	16,8	15,9	0,9
Âge			
16 à 34 ans	16,3	14,9	1,4
35 à 54 ans	25,4	19,9	5,5
55 à 64 ans	29,5	19,4	10,1
Total	23,3	17,0	6,3

Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2003, Statistique Canada
 Traitement : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale 2006

Limitations sur le plan du travail

Selon l'EPLA 2001, près de 79 % des personnes avec incapacité au chômage estiment que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles peuvent faire dans une entreprise ou dans un emploi, ce qui représente environ 13 180 personnes (données non présentées).

Besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail

Parmi les personnes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans au chômage, près de 69 % estiment avoir besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour travailler, soit une population estimée à 11 030 personnes selon l'EPLA 2001 (données non présentées). Ce besoin ne varie pas significativement selon le sexe.

Discrimination en raison de l'incapacité

En 2001, 22 % des personnes avec incapacité au chômage disaient qu'en raison de leur état, elles se sont vu refuser un emploi, 18 % ont été mis à pied, 11 % se sont fait refuser des cours de formation et 8 % se sont fait refuser une promotion dans les cinq années précédant l'enquête (tableau 35).

Tableau 35

Discrimination en raison de l'incapacité dans les cinq années précédant l'enquête, population de 15 à 64 ans avec incapacité au chômage, Québec, 2001

	%	Population estimée
Se faire refuser un emploi	21,5*	3 340
Se faire refuser une promotion	8,1**	1 310
Se faire refuser des cours de formation	11,1**	1 850
Se faire mettre à pied	18,2**	2 940

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

L'inactivité sur le marché du travail

Cette section porte spécifiquement sur la population avec incapacité en âge de travailler, mais qui ne fait pas partie de la population active. Ces personnes sont inactives sur le marché du travail, soit parce qu'elles ne veulent pas en faire partie ou bien parce qu'elles ne le peuvent pas. Parmi ces dernières, certaines peuvent être considérées comme des « chômeurs cachés » (Fawcett 1996) ou des « chercheurs d'emploi découragés » (Asselin 2001). Ainsi, qu'ils aient ou non une incapacité, les chercheurs d'emploi découragés désirent faire partie du marché du travail, mais perdent espoir de trouver un emploi qui leur convient après une période de recherche plus ou moins longue (Asselin 2001) et renoncent à se trouver un emploi. (Fawcett 1996) considère que beaucoup de personnes handicapées sont exclues du marché du travail non pas en raison de leur incapacité, mais surtout parce que le marché du travail est un environnement générateur de situations de handicap. Ses travaux, basés sur l'ESLA 1991, ont ainsi permis d'estimer que 31 % des personnes avec incapacité inactives ont un potentiel de travailler au Canada.

Sa méthode, reprise en 2001 par le BCPH et utilisant les données de l'EPLA 2001, a généré une estimation légèrement supérieure, soit 33 % de personnes « potentiellement employables¹² » parmi la population canadienne avec incapacité inactive sur le marché du travail ou au chômage (BCPH 2004). Si notre but est l'augmentation du taux d'activité chez les personnes avec incapacité, il serait primordial de pouvoir définir qui sont ces « chômeurs cachés » parmi la population inactive du Québec afin d'être en mesure de les soutenir dans leur désir d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail. Or, il s'est avéré impossible de reproduire cette estimation pour le Québec, les variables nécessaires à sa production étant absentes du fichier de données québécois qui se trouve au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales.

Cette section cherche donc à mieux connaître les personnes avec incapacité inactives sur le marché du travail. Qui sont-elles? À quels problèmes majeurs sont-elles confrontées? Quels sont les obstacles à leur intégration sur le marché du travail? Dans un premier temps, nous examinerons le taux d'inactivité et les caractéristiques de la population inactive. Enfin, nous aborderons la situation des personnes inactives, leurs limitations sur le plan du travail, leurs besoins d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour travailler ainsi que la discrimination en raison de leur incapacité dont elles ont été victimes sur le marché du travail.

Le taux d'inactivité

L'EPLA permet d'estimer que 60 % de la population de 15 à 64 ans avec incapacité est inactive sur le marché du travail en 2001 (tableau 36). Ainsi, sur l'ensemble des 324 710 Québécois avec incapacité et qui étaient en âge de travailler, 182 800 étaient inactifs sur le marché du travail, c'est-à-dire ni en emploi ni au chômage. En

¹² Les personnes inactives potentiellement employables sont, selon le BCPH, celles qui ont déclaré que leur incapacité ne les empêchait pas complètement de travailler ou de chercher un emploi. À celles-ci s'ajoutent les personnes qui ont déclaré que leur état les empêchait de travailler, mais qui ont tout de même l'intention de chercher du travail dans les 12 prochains mois, celles qui font du bénévolat et celles qui poursuivent des études postsecondaires.

comparaison, le taux d'inactivité est de 22 % chez les personnes n'ayant pas d'incapacité. Le taux d'inactivité varie de façon importante selon le sexe, l'âge et le croisement de ces deux variables. L'inactivité est ainsi proportionnellement plus fréquente chez les personnes avec incapacité dont l'âge se situe entre 35 et 64 ans, particulièrement chez les femmes de cet âge. Par ailleurs, les plus faibles taux d'inactivité parmi la population avec incapacité se trouvent chez les 15 à 34 ans (49 %), autant les hommes que les femmes.

Tableau 36
Taux d'inactivité selon le sexe et l'âge, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec, 2001

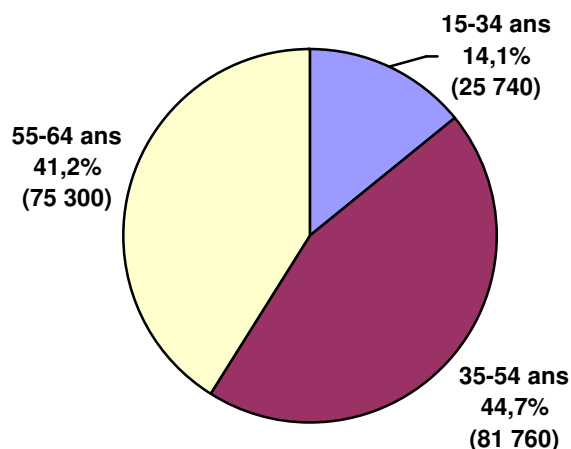
	Avec incapacité	Sans incapacité	Population estimée avec incapacité
	%		
Hommes			
15 à 34 ans	48,8	20,3	12 810
35 à 64 ans	56,9	13,1	72 260
Total	55,5	15,9	85 080
Femmes			
15 à 34 ans	49,9	27,2	12 930
35 à 64 ans	66,7	29,6	84 800
Total	63,9	28,7	97 720
Total			
15 à 34 ans	49,4	23,7	25 740
35 à 64 ans	61,8	21,5	157 060
Total	59,7	22,3	182 800

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Par ailleurs, on constate à la figure 14 que les personnes âgées de 35 à 54 ans avec incapacité constituent la part la plus importante de l'ensemble de la population avec incapacité inactive sur le marché du travail avec près de 45 % (81 760 sur 182 800), suivent les personnes âgées de 55 à 64 ans qui comptent pour 41 % de cette population (75 300 sur 182 800) et, enfin, les plus jeunes (15 à 34 ans) qui ne représentent que 14 % de cette même population (25 740 sur 182 800).

Figure 14

Répartition de la population inactive sur le marché du travail selon l'âge, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001



Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Le taux d'inactivité varie considérablement selon le niveau de gravité de l'incapacité (tableau 37). Près des trois quarts des personnes avec une incapacité grave ou très grave (74 %) sont inactives sur le marché du travail comparativement à la moitié des personnes avec une incapacité modérée (51 %) et à 43 % de celles avec une incapacité légère. Les personnes avec une incapacité grave ou très grave représentent donc plus de la moitié de l'ensemble des personnes avec incapacité qui sont inactives sur le marché du travail (58 % ou 106 470 sur 182 800 personnes).

Tableau 37

Taux d'inactivité selon la gravité de l'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2001

	%	Population estimée
Légère	43,0	35 040
Modérée	50,5	41 290
Grave/Très grave	74,4	106 470
Total	59,7	182 800

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

La situation des personnes inactives

Dernière période d'emploi

Selon l'EPLA 2001, une personne avec incapacité sur cinq inactive sur le marché du travail n'avait jamais travaillé, ce qui représente 35 330 personnes (tableau 38). La majorité des personnes avec incapacité inactives ont toutefois déclaré avoir déjà travaillé : si près de 7 % ont connu leur dernière période d'emploi l'année même de l'enquête, c'est-à-dire en 2001, et que 9 % ont occupé leur dernier emploi en 2000, il ressort que près des deux tiers des personnes inactives ont connu leur dernière période d'emploi il y a plus longtemps encore, soit avant l'année 2000.

Tableau 38

Dernière période d'emploi, population de 15 à 64 ans avec incapacité inactive, Québec, 2001

	%	Population estimée
Dernier emploi avant 2000	63,6	109 860
Dernier emploi en 2000	9,1*	15 750
Dernier emploi en 2001	6,9*	11 900
N'a jamais travaillé	20,4	35 330

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Fréquentation scolaire des personnes inactives

Une partie des personnes avec incapacité inactives sur le marché du travail fréquentaient un établissement d'enseignement en 2001, ce qui peut expliquer leur absence sur le marché du travail. Ainsi, près de 6 % des personnes avec incapacité inactives sur le marché du travail étaient inscrites à une école, à un collège ou à une université, en avril 2001, ce qui correspond à 10 780 personnes (tableau 39). Nous pouvons supposer que ces personnes, considérées inactives en 2001, se préparaient plutôt à intégrer le marché du travail une fois leurs études complétées. Notons par ailleurs que les hommes étaient proportionnellement plus nombreux que les femmes à fréquenter un établissement d'enseignement en 2001 (8 % c. 4,4 %).

Tableau 39
Fréquentation scolaire selon le sexe, population de 15 à 64 ans avec incapacité inactive, Québec, 2001

	%	Population estimée
Hommes	7,6	6 510
Femmes	4,4	4 280
Total	5,9	10 780

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada
 Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006
 Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Empêchement de travailler et limitations sur le plan du travail des personnes inactives

En 2001, environ 113 000 personnes inactives sur le marché du travail ont dit que leur incapacité ne les empêchait pas complètement de travailler. La majorité de ces personnes (85 %) jugent toutefois que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles pourraient faire dans une entreprise ou dans un emploi, soit 96 450 personnes (tableau 40). Les autres (15 %) considèrent que leur état ne limite pas la quantité ou le genre de travail qu'elles pourraient faire, ce qui représente 17 010 personnes (données non présentées).

La proportion de personnes limitées dans leur travail varie selon l'âge et la gravité de l'incapacité, mais non selon le sexe. Étonnamment, les personnes avec incapacité âgées de 35 à 54 ans sont, en proportion, plus nombreuses que celles des autres catégories d'âge à estimer que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles pourraient faire (92 % c. 85 % chez les 15 à 34 ans et 75 % chez les 55 à 64 ans).

Par contre, comme on pouvait s'y attendre, cette proportion augmente avec le niveau de gravité de l'incapacité. Les personnes ayant une incapacité grave ou très grave sont ainsi, en proportion, les plus nombreuses à considérer que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles pourraient faire (94 %), la proportion étant de 82 % chez les personnes avec une incapacité modérée et de 65 % chez celles avec une incapacité légère.

Tableau 40

Limitations sur le plan du travail selon l'âge et la gravité de l'incapacité, population avec incapacité de 15 à 64 ans inactive n'étant pas dans l'incapacité de travailler, Québec, 2001

	%	Population estimée
Âge		
15 à 34 ans	84,7	15 720
35 à 54 ans	92,3	50 620
55 à 64 ans	75,2	30 110
Gravité de l'incapacité		
Légère	65,1	17 040
Modérée	81,8	19 280
Grave/Très grave	94,4	60 130
Total	85,0	96 450

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Les difficultés et besoins particuliers des personnes avec incapacité inactives

Besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail

Près de 63 % des personnes avec incapacité inactives sur le marché du travail ont déclaré avoir besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour travailler, ce qui correspond à environ 97 520 personnes (tableau 41). Ce besoin varie significativement selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité.

Ainsi, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour travailler (69 % c. 56 %). Selon l'âge, ce besoin est plus important parmi les 15 à 34 ans (75 %) alors qu'il diminue parmi les personnes de 35 à 54 ans (68 %) jusqu'à atteindre 52 % parmi les personnes de 55 à 64 ans. Le besoin d'aides est aussi plus élevé chez les personnes avec une incapacité grave ou très grave que chez les personnes avec une incapacité modérée ou légère (70 % c. 56 % et 52 % respectivement).

Tableau 41

Besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés en milieu de travail¹ selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 à 64 ans avec incapacité inactive, Québec, 2001

	%	Population estimée
Sexe		
Hommes	56,3	41 360
Femmes	68,6	56 160
Âge		
15 à 34 ans	74,9	17 630
35 à 54 ans	68,4	47 620
55 à 64 ans	51,9	32 270
Gravité de l'incapacité		
Légère	52,0	16 830
Modérée	55,9	19 780
Grave/Très grave	69,6	60 910
Total	62,8	97 520

1. Une part importante des répondants (13 %) n'a pas répondu à cette question; interpréter avec prudence.

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2003, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

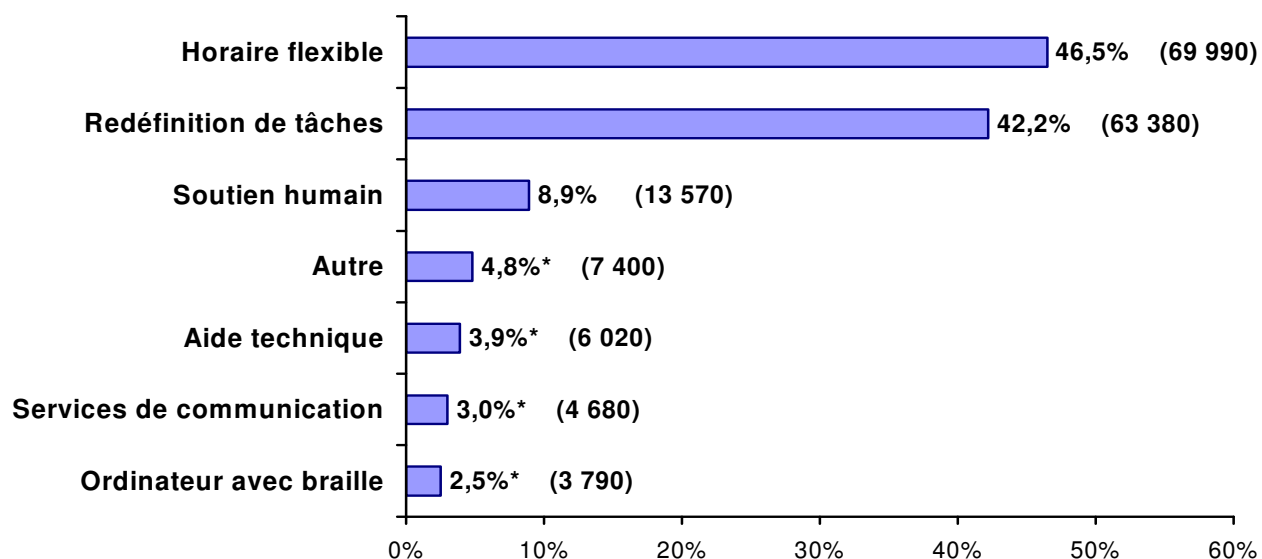
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Besoin d'aides spécifiques pour travailler

Nous allons examiner de façon plus détaillée quels types d'aides seraient nécessaires aux personnes avec incapacité inactives pour qu'elles puissent travailler (figure 15). Ainsi, à cause de leur état, près de 47 % des personnes avec incapacité inactives sur le marché du travail auraient besoin d'horaire flexible pour travailler et 42 % auraient besoin d'une redéfinition de tâches (modifiées ou différentes). Ce sont ces deux derniers besoins qui apparaissent comme les plus fréquents parmi la population inactive. D'autre part, environ 9 % des personnes avec incapacité inactives auraient besoin d'un soutien humain pour travailler, comme un lecteur, un interprète en langage gestuel, un instructeur ou un assistant personnel (13 570 personnes), près de 3,9 % auraient besoin d'une aide technique, tels un synthétiseur vocal, un ATS/ATME, un système à infrarouge ou un appareil portable de prise de notes (6 020 personnes), 3,0 % auraient besoin de services de communication, comme la conversion de l'imprimé en braille, en gros caractères ou en enregistrement audio (4 680 personnes) et, enfin, 2,5 % auraient besoin d'un ordinateur avec braille, reconnaissance vocale ou grossissement de l'affichage, ou scanner (3 790 personnes).

Figure 15

Besoin d'aides pour travailler¹, population de 15 à 64 ans avec incapacité inactive (retraités inclus), Québec, 2001



1. Une personne peut présenter plus d'un besoin d'aide.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

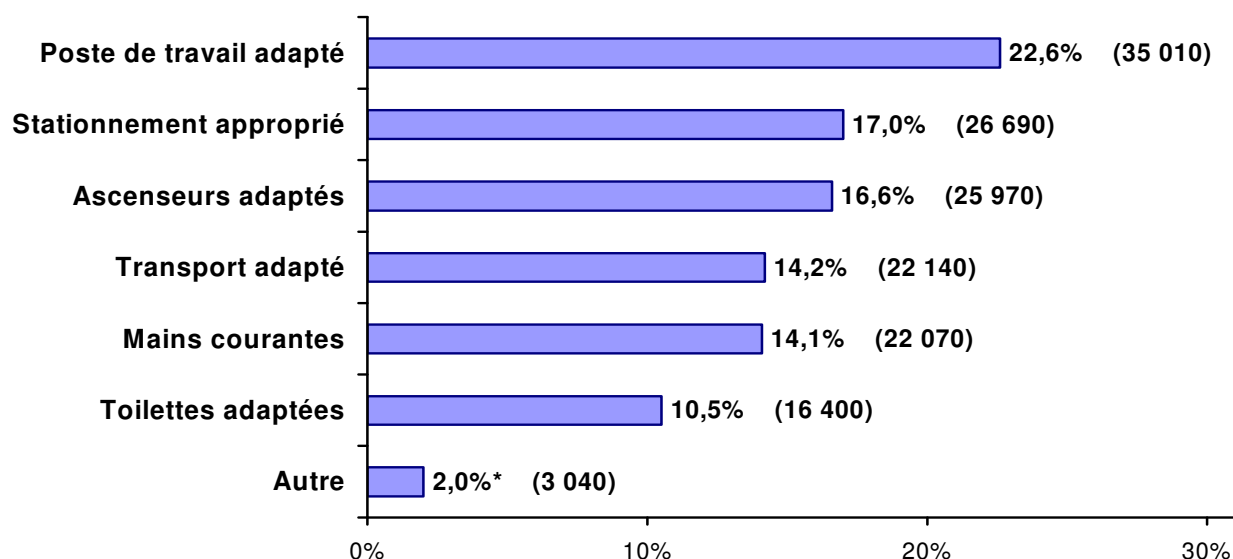
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Besoin d'installations adaptées ou d'aménagements spéciaux spécifiques pour travailler

En raison de leur état, près de 23 % des personnes avec incapacité inactives sur le marché du travail auraient besoin d'un poste de travail adapté pour travailler, soit 35 010 personnes (figure 16). Toujours pour travailler, 17 % des personnes inactives auraient besoin, soit d'un stationnement approprié (26 690 personnes), soit d'ascenseurs adaptés (25 970 personnes). D'autre part, le besoin de transport adapté pour travailler a été exprimé par 14 % des personnes avec incapacité inactives (22 140 personnes) de même que le besoin de mains courantes (22 070 personnes). Enfin, près de 11 % auraient besoin de toilettes adaptées, soit 16 400 personnes.

Figure 16

Besoin d'installations adaptées ou d'aménagements spéciaux pour travailler¹, population de 15 à 64 ans avec incapacité inactive (retraités inclus), Québec, 2001



1. Une personne peut présenter plus d'un besoin d'aide.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Discrimination en raison de l'incapacité

En 2001, 16 % des personnes avec incapacité inactives sur le marché du travail déclaraient avoir été mis à pied en raison de leur état et 13 % se sont fait refuser un emploi pour la même raison dans les cinq années précédant l'enquête (tableau 42). Par ailleurs, toujours en raison de leur état, près de 4,5 % des personnes avec incapacité inactives se sont fait refuser une promotion et, enfin, 3,0 % se sont fait refuser des cours de formation.

Tableau 42

Discrimination en raison de l'incapacité dans les cinq années précédant l'enquête¹, population de 15 à 64 ans avec incapacité inactive, Québec, 2001

	%	Population estimée
Se faire refuser un emploi	13,0	20 650
Se faire refuser une promotion	4,5*	7 130
Se faire refuser des cours de formation	3,0*	4 840
Se faire mettre à pied	16,1	25 250

1. Une part importante des répondants (12 %) n'a pas répondu à cette question; interpréter avec prudence.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2003, Statistique Canada

Traitement : Institut de la statistique du Québec 2006

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec 2006

Les constats

Portrait de la population avec incapacité en âge de travailler

- 6,6 % des personnes en âge de travailler au Québec ont une incapacité, ce qui représente 324 710 personnes. (EPLA)
- Cette population est globalement plus âgée que celle sans incapacité. (EPLA)
- Près de la moitié des personnes qui en font partie ont une incapacité grave ou très grave. (EPLA)
- La majorité d'entre elles cumule plus d'une incapacité; le tiers en compte même quatre ou plus. (EPLA)
- Elle est moins scolarisée que celle sans incapacité. (EPLA)
- Les personnes qui la composent sont, en proportion, presque trois fois plus nombreuses à compter sur des transferts gouvernementaux comme principale source de revenu que les personnes dans la population sans incapacité. (EDTR)¹³

Activité sur le marché du travail (EPLA)

Globalement, les personnes avec incapacité sont nettement moins actives sur le marché du travail que les personnes sans incapacité (40 % c. 78 %).

Toutefois, les écarts les plus importants permettent de cibler les groupes de personnes qui, parmi l'ensemble de la population avec incapacité en âge de travailler, semblent rencontrer le plus de difficultés à s'intégrer sur le marché du travail en comparaison de la population sans incapacité. Ces groupes sont :

- Les personnes de 35 à 64 ans.
- Les personnes ayant une incapacité liée à la parole ou à la vision.
- Les personnes moins scolarisées, surtout celles qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires.
- Les personnes ayant besoin d'aide pour réaliser leurs AVQ, surtout les hommes.

¹³ Rappelons que l'EDTR couvre une population plus large de personnes avec incapacité que l'EPLA, en incluant notamment les personnes avec des incapacités temporaires.

Situation des personnes en emploi¹⁴

- En 2001 au Québec, 35 % des personnes avec incapacité en âge de travailler occupaient un emploi comparativement à 70 % des personnes sans incapacité du même âge, ce qui correspond à environ 106 430 personnes. Ce taux d'emploi ne représente que la moitié de celui des personnes sans incapacité (ratio de 0,50). (EPLA)
- Les groupes de personnes qui, parmi l'ensemble de la population avec incapacité en âge de travailler, semblent rencontrer le plus de difficultés à être en emploi en comparaison de la population sans incapacité sont les mêmes que ceux définis au sein de la population active, soit les personnes de 35 à 64 ans, les personnes ayant une incapacité liée à la parole ou à la vision ainsi que les personnes moins scolarisées, surtout celles qui ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires. (EPLA)
- 86 % des personnes avec incapacité en emploi ont un emploi permanent. (EPLA)
- La part du temps partiel dans l'emploi total est légèrement inférieure parmi la population avec incapacité que parmi celle sans incapacité. Ceci signifie que l'emploi à temps partiel est un peu moins fréquent chez les personnes avec incapacité que chez les personnes sans incapacité. (EDTR)
- Le salaire horaire moyen des personnes avec incapacité est légèrement supérieur à celui des personnes sans incapacité (18,26 \$ c. 17,81 \$). (EDTR)
- Le taux de syndicalisation observé chez les personnes avec incapacité est identique à celui observé chez les personnes sans incapacité (39 %). (EDTR)
- La population avec incapacité présente, dans l'ensemble, un horaire de travail habituel qui se compare à celui observé parmi la population sans incapacité. Dans les deux populations, la majorité (plus de 70 %) travaille selon un quart normal de jour. (ESCC)

¹⁴ Plusieurs données qui composent la section sur les conditions de travail sont tirées de l'EDTR, de l'ESG et l'ESCC parce que l'EPLA ne contenait pas les variables nécessaires pour documenter ces aspects ou encore, quand elles l'étaient, ne permettait pas la comparaison entre les populations avec et sans incapacité. Enfin, il est nécessaire de rappeler que ces enquêtes couvrent une population (...)

Situation des personnes en emploi (suite)

- 36 % de la population avec incapacité travaille habituellement les fins de semaine, ce qui est identique à la proportion observée parmi la population sans incapacité. (ESCC)
- 85 % des personnes avec incapacité sont employées et près de 15 % travaillent à leur compte. On observe la même distribution parmi la population sans incapacité (86 % c. 14 %). (ESCC)
- 13 % des personnes avec incapacité sont insatisfaites de leur travail ou de leur activité principale, une proportion 2,6 fois plus élevée que celle observée chez les personnes sans incapacité (13 % c. 4,9 %). (ESG)¹⁵
- Une personne sur dix, avec ou sans incapacité, considère que l'équilibre entre sa vie professionnelle et sa vie familiale est insatisfaisant ou très insatisfaisant. (ESG)

Difficultés et besoins particuliers des personnes avec incapacité en emploi

- Plus de la moitié des personnes avec incapacité occupant un emploi ont vécu des limitations sur le plan du travail, c'est-à-dire qu'elles ont déjà changé de genre de travail, modifié la quantité de travail effectuée ou changé d'emploi en raison de leur état. (EPLA)
- Plus de la moitié des personnes avec incapacité en emploi ont déclaré avoir besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour travailler. Ce besoin est nettement plus élevé chez les personnes avec une incapacité grave ou très grave (81 %). (EPLA)

(suite)

plus large de personnes avec incapacité que l'EPLA, en incluant notamment les personnes avec des incapacités temporaires. Les analyses qui en découlent doivent donc tenir compte de cette particularité.

¹⁵ Rappelons que l'ESG couvre une population plus large de personnes avec incapacité que l'EPLA, en incluant notamment les personnes avec des incapacités temporaires.

Situation des personnes au chômage

- En 2001 au Québec, le taux de chômage s'établissait à 14 % chez les personnes avec incapacité, soit un taux 1,4 fois plus élevé que celui observé chez les personnes sans incapacité (10%). (EPLA)
- Environ 17 000 personnes avec incapacité en âge de travailler étaient au chômage en 2001. (EPLA)
- 71 % d'entre elles ont dit avoir connu une période d'emploi dans les 12 mois précédant l'enquête. (EPLA)
- La durée moyenne du chômage est d'un peu plus de 23 semaines chez les personnes avec incapacité, en comparaison de 17 semaines chez les personnes sans incapacité, soit un écart de 6 semaines. Cet écart est principalement attribuable à la situation plus défavorable observée chez les hommes et chez les personnes de 55 à 64 ans avec incapacité sur ce point, soit un écart supérieur à 10 semaines avec la population sans incapacité dans les deux cas. (EDTR)

Difficultés et besoins particuliers des personnes avec incapacité au chômage

- La majorité (79 %) des personnes avec incapacité au chômage estime que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles peuvent faire dans un emploi ou dans une entreprise. (EPLA)
- La majorité (69 %) des personnes avec incapacité au chômage ont besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour travailler. (EPLA)

L'inactivité sur le marché du travail (EPLA)

- 60 % de la population avec incapacité en âge de travailler est inactive sur le marché du travail, ce qui correspond à environ 182 800 personnes en 2001. La proportion de personnes inactives n'est que de 22 % de la population sans incapacité du même âge.
- 1 personne sur 5 avec incapacité inactive sur le marché du travail n'a jamais travaillé, c'est-à-dire 35 330 personnes en 2001.

L'inactivité sur le marché du travail (EPLA) (suite)

- Parmi l'ensemble des personnes avec incapacité inactives sur le marché du travail, environ 113 000 ont dit que leur incapacité ne les empêchait pas complètement de travailler. La majorité de ces personnes (85 %) jugent toutefois que leur état limite la quantité ou le genre de travail qu'elles pourraient faire dans une entreprise ou dans un emploi, soit 96 450 personnes. Cette proportion est plus élevée parmi les personnes de 35 à 64 ans (92 %) et parmi celles avec une incapacité grave ou très grave (94 %).

Difficultés et besoins particuliers des personnes avec incapacité inactives

- 63 % des personnes avec incapacité inactives sur le marché du travail ont besoin d'aides, de services ou d'aménagements adaptés pour travailler : cette situation est plus fréquente chez les femmes (69 %), les 15 à 34 ans (75 %) et les personnes avec une incapacité grave ou très grave (70 %).
- Parmi les besoins d'aides pour travailler les plus fréquents, on trouve le besoin d'avoir un horaire flexible (47 %) et celui d'avoir une redéfinition de tâche (42 %).
- Parmi les besoins d'installations adaptées ou d'aménagements spéciaux pour travailler, on observe d'abord le besoin d'avoir un poste de travail adapté (23 %), celui d'avoir un stationnement approprié (17 %) et, enfin, celui d'avoir des ascenseurs adaptés (17 %).

Conclusion

Ce document a permis de faire état de la participation des personnes avec incapacité sur le marché du travail et de la comparer à celle des personnes sans incapacité. Premier constat : les personnes avec incapacité sont nettement moins actives sur le marché du travail que les personnes sans incapacité, presque deux fois moins. Cette donnée traduit bien les difficultés que rencontrent ces personnes pour accéder au marché du travail. De plus, certains groupes de personnes avec incapacité semblent éprouver davantage de problèmes à participer au marché du travail que d'autres, notamment les personnes dont l'âge se situe entre 35 et 64 ans, les personnes avec une incapacité grave ou très grave, celles avec une incapacité liée à la parole ou à la vision, celles qui sont moins scolarisées et celles qui ont besoin d'une aide humaine pour réaliser leurs AVQ.

Malgré ces écarts entre les taux d'activités des deux populations, les données révèlent qu'une fois en emploi, les personnes avec incapacité vivent des conditions de travail globalement comparables à celles vécues par les personnes sans incapacité. Par contre, l'insatisfaction au regard de l'emploi est plus élevée chez les personnes avec incapacité que chez celles sans incapacité, même si les conditions de travail semblent similaires. Quels sont alors les facteurs qui, au-delà de ceux étudiés dans ce document, influencent le plus cette satisfaction? D'autres données, issues d'enquêtes ou de recherches futures, seront donc nécessaires afin de mieux comprendre cette insatisfaction plus marquée parmi la population avec incapacité au regard de leur emploi.

Enfin, on ne saurait parler d'augmenter le taux d'activité sur le marché du travail des personnes avec incapacité sans étudier les caractéristiques et le potentiel de travail de la population avec incapacité qui en est exclue, c'est-à-dire les personnes inactives. Les données présentées permettent en effet d'estimer que, parmi la population avec incapacité inactive, environ 113 000 personnes ne sont pas totalement empêchées de travailler à cause de leur incapacité (la majorité d'entre elles sont toutefois limitées quant au genre ou à la quantité de travail qu'elles peuvent faire) : une partie de ces

personnes peuvent être potentiellement employables. Qui sont-elles? Comment les aider à intégrer ou réintégrer le marché du travail? Quels sont les obstacles qui les empêchent d'y accéder ou les découragent d'essayer? Comment améliorer leur employabilité? Autant de questions qui demeurent et qui devront faire l'objet de nouvelles études ou recherches dans les prochaines années. Les réponses serviront, notamment à guider l'intervention québécoise en matière d'intégration au travail des personnes avec incapacité et contribueront ultimement à réduire l'écart de participation observé actuellement avec la population sans incapacité. L'enjeu de cette augmentation de la participation des personnes handicapées au marché du travail est d'autant plus important qu'il s'inscrit dans un contexte plus global de vieillissement de la population, d'une main-d'œuvre qui prend de l'âge et d'une croissance démographique qui ralentit, tendances ayant des répercussions certaines sur le marché du travail se traduisant notamment par des pénuries de main-d'œuvre, un déséquilibre du marché du travail et la nécessité de prolonger la vie active.

Les références bibliographiques

- ASSELIN, S. (2001). *La population active*, Institut de la statistique du Québec, *Portrait social du Québec : données et analyses*, Québec, Gouvernement du Québec, p. 217-243.
- BERESFORD, P. (1996). *Poverty and disabled people : challenging dominant debates and policies*, *Disability & Society*, vol. 11, n° 4, p. 554-567.
- BERTHELOT, M., J. CAMIRAND et R. TREMBLAY (2006). *L'incapacité et les limitations d'activités au Québec : un portrait statistique à partir des données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 156 p.
- BRZUSTOWSKI, M., et A. JOURDAIN (2003). « De l'utilité de la notion de désavantage social dans la formulation d'une politique locale du handicap », *Handicap – revue de sciences humaines et sociales*, n° 100, p. 43-58.
- BUREAU DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES (2004). *Développement d'un indicateur concernant les personnes handicapées « potentiellement employables »*, Bulletin de recherche sur la condition des personnes handicapées 2003-2004, [En ligne], [<http://www.rhdsc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=/fr/pip/bcph/documents/bulletinRecherche04/chap2.shtml&hs=eya>].
- CAMIRAND, J., et autres (2001). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 516 p.
- CAMO POUR PERSONNES HANDICAPÉES (2005). *Diagnostic sur la formation et l'emploi des personnes handicapées au Québec*, [En ligne], [<http://www.camo.qc.ca/formation/diagnostic-complet.doc>].
- CONFERENCE BOARD DU CANADA (2001). *Tapping the Talents of People with Disabilities*, [En ligne], [http://www.conferenceboard.ca/press/2001/workforce_disabilities-f.htm].
- DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA (2000). *Politiques et programmes destinés aux personnes handicapées*, Étude bilan, [En ligne], [<http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/DPPx.shtml>].
- DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (2004). *Vers l'intégration des personnes handicapées : un rapport du gouvernement du Canada*, Ottawa, Bureau de la condition des personnes handicapées, 125 p.

- DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE L'ANALYSE PROSPECTIVE (2006). *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées : Les personnes avec incapacité et le marché du travail*, Québec, Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale, 58 p.
- DUMONT, C. (2003). *L'identification des facteurs qui vont favoriser la participation sociale des adultes présentant des séquelles de traumatisme crânio-cérébral*, Thèse, Université Laval, [En ligne], [<http://www.theses.ulaval.ca/2003/21106/21106.html>].
- DUNSTAN, T. (2003). *Lower Rates of Self Reported Disability in Quebec than the Rest of Canada: An Investigation Into Some of the Factors*, Statistique Canada, PALS Data Interpretation Workshop, 14 p.
- EBERSOLD, S. (2002). « Le champ du handicap, ses enjeux et ses mutations : du désavantage à la participation sociale », *Handicap – revue de sciences humaines et sociales*, n^{os} 94-95, p. 149-164.
- FAWCETT, G. (1996). *Vivre avec une incapacité au Canada : un portrait économique*, Ottawa, Développement des ressources humaines Canada.
- FOUGEYROLLAS, P., et autres (1998). *Classification québécoise : processus de production du handicap*, Québec, Réseau international sur le processus de production du handicap, 166 p.
- HAINARD, F. (2003). *Mécanismes d'intégration et d'exclusion par le travail dans un environnement économique et social en mutation*, [En ligne], [http://www.nfp51.ch/d_module.cfm?Projects.Command=details&get=19].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2006). *Annuaire québécois des statistiques du travail : Portrait des principaux indicateurs du marché du travail*, volume 2, numéro 1, Québec, Institut de la statistique du Québec, 196 p.
- INSTITUT ROEHER (2004). *Improving the Odds: Disability, Employment and Public Programs in Canada*, North York (Ontario).
- MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2002). *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Énoncé de politique*, Québec, Les publications du Québec, 57 p.
- NADEAU, M.-A. (1991). *L'évaluation de programme : théorie et pratique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 430 p.
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (1984). *À part... égale : l'intégration sociale des personnes handicapées : un défi pour tous*, Québec, Les publications du Québec, 350 p.

- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (1988). *Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages : un manuel de classification des conséquences des maladies*, Vanves, CTNERHI-INSERM, 203 p.
- PINEAULT, R., et C. DAVELUY (1995). *La planification de la santé : concepts, méthodes, stratégies*, Montréal, Éditions Nouvelles, 480 p.
- QUÉBEC (2005). *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale : L.R.Q., c. E-20.1*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 23 p.
- RAVAUD, J.-F., et P. FOUGEYROLLAS (2005). « La convergence progressive des positions franco-québécoises », *Santé, société et solidarité*, n° 2, p. 13-27.
- RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (1996). *Vivre avec une incapacité au Canada : un portrait économique*, [En ligne], [http://www.dsc.gc.ca/asp/passerelle.asp?hr=fr/pip/bcph/documents/vivreAvecIncapite/00_tdm.shtml&hs=pyp].
- RIETSCHLIN, J., et A. MACKENZIE (2004). *Variation in disability rates in Statistics Canada national surveys: Building policy on a slippery foundation*, Ottawa, Développement social Canada et Statistique Canada, 9 p.
- STATISTIQUE CANADA (2006). *Sources de données socioéconomiques de Statistique Canada traitant des thèmes du recensement*, Ottawa, Statistique Canada, 37 p.
- STATISTIQUE CANADA (2002). *Une nouvelle perspective sur les statistiques de l'incapacité : changements entre l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) de 1991 et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001*, Ottawa, Division de la statistique sociale, du logement et des familles, Statistique Canada, 21 p.
- STATISTIQUE CANADA (2001). *Questionnaire recensement 2001*, Ottawa, Statistique Canada, 32 p.

**Office des personnes
handicapées**

Québec



309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5

